

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2016

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	FABRE	Michel	PS	1 ^{er} vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	2 ^e vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	DC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	HALDEMANN	François	PLR
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	GAETANINO	Marco	MCG
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LÜTHI	Badia	PS
	SQUILLACI	Nicola	PDC

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

Cette séance reprend l'ordre du jour qui n'a pu être traité durant la séance du 15 novembre 2016.

10. Délibération n° 2016-26a destiné à l'ouverture du crédit de **CHF 1'260'100.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S).
11. Délibération n° 2016-27a relative aux indemnités allouées en 2017 aux maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S).
12. Délibération n° 2016-28a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S).
13. Délibération n° 2016-29a relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S).
14. Résolution n° 2016-03a présentée par Sabine Tiguemounine, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant l'installation d'un pigeonier dans le quartier des Champs-Fréchets ainsi que près des immeubles de la rue Gilbert, comme projet pilote. **Rapport de la commission environnement et Agenda 21** (F. Grognuz, PLR).
15. Pétition n° X-2014-02 demandant aux autorités communales de rechercher et de mettre à disposition des seniors un espace suffisamment vaste qui permette de les accueillir chaque jour dans de bonnes conditions. **Rapport de la commission des aînés** (B. Lüthi, S).
16. Rapport du délégué au comité du Centre de loisirs Maison Vaudagne (M. Frauchiger, MCG).
17. Annonces de projets.
18. Propositions individuelles.
19. Questions.

* * *

En préambule, **Mme Girardet** adresse ses condoléances à Mme Kunz-Félix, dont la grand-mère vient de décéder à l'âge de 102 ans.

En outre, elle annonce que le point 15 ne sera pas traité ce soir, Mme Lüthi, rapporteure de la commission, étant absente pour des raisons familiales.

6. Délibération n° 2016-26a destiné à l'ouverture du crédit de CHF 1'260'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
 7. Délibération n° 2016-27a relative aux indemnités allouées en 2017 aux maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
 8. Délibération n° 2016-28a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
- et
9. Délibération n° 2016-29a relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)

[suite de la séance du 15 novembre 2016]

Mme Girardet rappelle que les amendements sont discutés et votés les uns après les autres et que les conseillers peuvent présenter d'autres amendements en cours de séance.

a) *Amendement demandant la suppression du poste de responsable de projets à 60% en CDI au Service du développement social et emploi (DSE)*

M. Frauchiger annonce que le MCG demande de supprimer ce poste du budget pour les raisons déjà évoquées la veille, à savoir qu'il s'agit de refuser une augmentation des postes pour des raisons d'économies.

Mme Leuenberger a pris note du souhait d'une majorité du Conseil de ne pas augmenter le budget des ressources humaines. Toutefois, elle tient à relever que l'on se trouve ici dans un cas particulier puisque cette demande de poste résulte de la création d'une codirection à la tête du Service du développement social et emploi. En effet, l'ancienne responsable du service a été nommée secrétaire générale adjointe et a été remplacée par deux personnes dont la responsable de projets qui occupait le poste demandé ce soir.

A ce sujet, **Mme Leuenberger** explique que les candidats à la fonction de responsable de service ont exprimé leur inquiétude face à la charge de travail. Une réflexion a donc été menée au sein de l'exécutif et de l'administration et il a été décidé d'instaurer une codirection représentant 160% de postes en ayant recours au 60% de la responsable de projets. Ceci a été présenté à la commission des affaires sociales et jeunesse et lors de la présentation du budget du DSE.

Elle ajoute que cette décision a été prise de manière unanime par le Conseil administratif et, si elle reconnaît que le procédé est un peu cavalier, elle ne voulait pas rater l'opportunité de moderniser cette fonction et de lui donner les forces suffisantes pour aller de l'avant. **Mme Leuenberger** fait remarquer que cette proposition a été accueillie favorablement par les membres de la commission des

affaires sociales et jeunesse, ce qui l'a d'ailleurs surprise. Elle avait alors précisé que, pour que le service soit pleinement opérationnel, il faudrait remettre un poste de responsable de projet à 60%, faute de quoi les cheffes devraient effectuer des tâches ne relevant pas de leur fonction et pour lesquelles elles sont surqualifiées.

Mme Leuenberger ajoute que de nombreuses manifestations vont être organisées prochainement (*Meyrin, portes ouvertes sur le monde* entre autres) et que le DSE est un service conséquent qui gère une population allant de 4 à 64 ans. Ses collaborateurs sont répartis sur quatre sites auxquels il faut ajouter la Maison Vaudagne, Transit, le Jardin Robinson et l'Undertown, soit huit sites où les responsables du DSE doivent régulièrement se rendre pour assurer la cohésion du service et la bonne poursuite des activités. C'est pourquoi elle compte sur les municipaux pour adhérer à la modernisation de cette fonction, en permettant à la direction de bien fonctionner grâce à l'attribution d'un poste de responsable de projets à 60%.

M. Amato donne lecture de la position des Verts:

"Les Verts et les socialistes ont été à la fois étonnés par l'argumentation en commission, et encore plus ce soir, justifiant le rejet de ce poste, et assez perplexes par le manque d'ouverture d'esprit de certains commissaires au sujet de nouveaux modes de management, pour lesquels les membres de nos groupes n'ont d'ailleurs nullement besoin de leçons particulières, mais qui ont servi d'argument pour contrer cette proposition du Conseil administratif dans le présent budget. Nous aimerions rappeler ici que faire preuve d'ouverture d'esprit ne veut pas dire qu'il faille se fracturer le crâne...

Le DSE s'est en effet récemment doté d'une codirection. Il s'agit d'une démarche audacieuse pour renforcer les compétences d'un service qui ne souffre malheureusement pas de chômage technique ! Les doutes exprimés sur cette option de management s'expliquent peut-être par le fait que notre service social communal prend trop d'importance dans notre commune. Nous sommes bien d'accord. Il serait en effet bien plus agréable d'entendre notre administration nous dire que les demandes de soutien de la population en matière d'insertion socioprofessionnelle diminuent, que les familles reprennent leur autonomie administrative et financière, et que les services de l'Hospice général peuvent prendre en charge les rares situations de détresse encore existantes. Malheureusement, la réalité du terrain ne permet pas de produire un bilan aussi réjouissant.

Un responsable de projet au sein du DSE coache ou accompagne bon nombre d'associations ou sociétés communales, soit en apportant son analyse dans la pertinence d'un soutien sous forme de subventions, soit par une présence régulière ou ponctuelle de travailleurs sociaux communaux auprès des acteurs du monde associatif. La société civile permet d'organiser des manifestations sportives, culturelles ou sociales à destination de la population. L'existence de ces associations ou sociétés permet à la Commune de se reposer sur des compétences bénévoles, et de diminuer de fait son engagement financier permettant l'émergence de telles prestations. Cet engagement permet de promouvoir une meilleure qualité de vie, un agréable sentiment de bien vivre-ensemble et donc aussi une meilleure intégration des populations les plus fragilisées. Une population satisfaite de l'offre associative sera la meilleure des cartes de visites pour promouvoir le dynamisme de notre commune, et y attirer aussi des populations financièrement moins fragilisées et attirées par les aspects positifs de notre commune.

Un accompagnement adapté à la réalité du terrain peut permettre une meilleure efficacité dans la réinsertion socioprofessionnelle durable des populations fragilisées, puisque les acteurs du monde socioéconomique privé ne semblent pas prêts à assumer cette part de responsabilité. Espérer voir la situation s'améliorer toute seule, sans le soutien des professionnels spécialisés dans ce domaine relève de l'illusion ou alors, dans le pire des cas, d'une naïveté coupable.

Tout ceci pour dire que le besoin est bien là, malgré les doutes émis par les auteurs de cet amendement, et ceux qui le soutiennent. Les mots ne pouvant pas forcément vous convaincre, les Verts de Meyrin-Cointrin ainsi que les socialistes déposent donc un contre-amendement dans le but de ne pas retirer complètement ce poste de responsable de projet à 60% mais de le maintenir en CDD pour une période de trois ans. Nous estimons en effet que cette période sera suffisante "pour voir" l'utilité de ce poste (comme cela est aussi proposé pour le poste d'architecte dans le service de l'UTE.).

M. Tremblet mentionne que le PDC a pris acte de la décision du Conseil administratif de confier la direction du service à deux personnes à 80%, soit un 160%, pour remplacer une responsable à 100%. Il reste donc 60% de temps disponible à ces personnes pour effectuer le travail de la responsable de projets.

Par conséquent, au nom de la droite, il fait part de son refus de créer ce poste, que ce soit en CDI ou en CDD. En effet, s'il n'est pas opposé à une direction bicéphale, il trouve un peu facile de remplacer un poste à 100% par un à 160% et de demander ensuite un poste supplémentaire.

Mme Leuenberger rappelle que la direction du service a été dotée d'un 160% parce que les candidats à la fonction de responsable étant inquiets devant la charge de travail et qu'ils ont demandé d'augmenter le temps de travail global. Elle relève que la précédente cheffe du service n'arrivait pas à faire face à sa charge de travail dans l'horaire normal, soit 40 heures par semaine, comme d'ailleurs plusieurs autres responsables de service. Il a donc été décidé de créer une codirection, ce qui va dans le sens de la modernisation que le Conseil administratif a inscrite dans son programme de législature. Ceci permet de préparer l'avenir pour un service pilier qui a de nombreuses collaborations transversales avec d'autres services et c'est l'opportunité d'innover, de rendre le poste attractif, de soutenir la promotion interne et, enfin, d'offrir une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle.

Mme Leuenberger termine en indiquant que si elle ne dispose pas du poste de responsable de projets, cela impliquera que des responsables de service vont devoir s'occuper de projets tels que la coopération au développement et la manifestation *Meyrin, portes ouvertes sur le monde* qui demande beaucoup de préparation. De plus, il ne sera pas possible de moderniser le logiciel de traitement des bons de restaurants scolaires si elle n'a pas de responsable de projets, alors que cette modernisation aurait permis d'être plus pragmatiques, de répondre aux souhaits du Municipal et de permettre à terme une diminution de la charge de travail. Au niveau de la jeunesse, le DSE fait un suivi et un accompagnement important de la jeunesse meyrinoise: un projet de workout est en préparation et un autre relatif à la boxe. Enfin, pour ce qui est de l'action communautaire, les citoyens qui s'engagent doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement, tâche qui incombe à un chef de projets.

M. Haldemann reconnaît que ce service, qui compte 20 collaborateurs, est important. Toutefois, il relève que les charges du DSE, qui évoluent de manière exponentielle, démontrent qu'il y a une volonté de faire toujours mieux bien que notre société n'aille pourtant pas si mal. Il se demande en effet si, à force de vouloir développer et rendre pérennes des prestations sociales et l'accompagnement des gens, on ne les empêche pas de se prendre en charge tout seuls. Il ajoute que les membres du PLR ne sont pas d'accord d'augmenter fortement les aides pour les projets individuels, ce qui pourrait d'ailleurs dénoter une redondance avec les prestations de l'Etat qui pourrait prendre en charge à terme ce type de cas.

Pour ce qui est des sociétés et associations, **M. Haldemann** considère que ce n'est pas le travail des assistants sociaux de les accompagner, d'autant moins que ces associations bénéficient de subventions leur donnant la capacité de se prendre en charge.

En conclusion, il estime que la codirection permet déjà d'améliorer les capacités du service et qu'il faudrait peut-être informer les associations qu'il n'est plus possible de poursuivre leur accompagnement et que, dorénavant, certaines sollicitations devront être refusées. **M. Haldemann** conclut en faisant part de son inquiétude face à l'augmentation constante de la charge de travail car ce serait le signe que quelque chose ne va pas dans notre commune.

M. Tschudi fait remarquer que l'on ne parle pas ici d'aide sociale individuelle mais de responsable de projets. Il pense qu'il faut écouter les préoccupations de la population. A ce sujet, il rappelle le diagnostic local de sécurité effectué il y a trois ans qui démontrait que la cohésion sociale n'était pas excellente à Meyrin et que les habitants craignaient qu'elle se détériore dans les années à venir. Or, l'administration travaille précisément à maintenir et améliorer la cohésion sociale, par le biais de la culture ou de l'accompagnement d'associations.

Pour **M. Tschudi**, il n'est donc pas question d'arrosage ni souhaité augmenter fortement les charges mais faire en sorte que les citoyens se prennent en charge afin de préserver et d'améliorer la cohésion sociale. Il faut également tenir compte de l'augmentation de la population et de la transformation sociale de la collectivité.

M. Amato pense que la droite n'a pas bien compris l'utilité de ce poste qui n'est pas destiné à l'aide sociale individuelle mais à l'aide aux sociétés et associations communales. Il trouve étrange de proposer un réexamen de la subvention de nombreuses associations et, dans le même temps, de leur demander de gérer elles-mêmes certains problèmes en s'adressant à des professionnels coûteux.

Il pense que les conseillers de droite n'ont jamais été membres d'une association meyrinoise car, sinon, ils auraient eu à traiter avec le DSE et auraient pu constater que sa responsable a très peu de temps pour les associations vu le nombre très important de celles-ci et leurs nombreuses demandes justifiées. **M. Amato** ajoute que c'est grâce aux prestations du DSE que l'espace *Undertown* et la radio *Meyrin FM* ont pu être créés, en relevant que les associations sont un atout pour la Commune. Il considère que sans elles, Meyrin serait une cité-dortoir comme c'était le cas il y a 50 ans.

En conclusion, il espère que la droite acceptera ce poste en CDD puisqu'il pourra juger de son utilité dans trois ans et le prolonger si nécessaire.

Mme Leuenberger explique que l'action d'un responsable de projets va au-delà de l'aide aux associations. C'est un acteur de terrain dont le rôle principal est d'accompagner et de s'adapter au terrain afin de trouver des solutions pour permettre le bon fonctionnement des associations. Celles-ci sont des partenaires précieuses pour la mairie puisqu'elles font régulièrement émerger des problématiques potentiellement conflictuelles dont l'administration n'aurait pas eu connaissance autrement. Grâce aux associations, il est possible de travailler en concertation afin de résoudre certains problèmes individuels ou collectifs.

Quant au fait que la codirection aurait largement le temps de faire tout ceci grâce au 60% de temps de travail en plus, **Mme Leuenberger** mentionne que ce n'est pas le cas puisqu'une direction s'occupe de gouvernance et non pas de tâches opérationnelles sur le terrain, ce qui est le travail d'un chef de projets.

Elle termine en indiquant que, sans cette ressource de travail supplémentaire, le service va devoir stagner alors qu'il est question d'absorber un développement important et d'entamer une refonte des procédures pour libérer des ressources en vue d'être plus efficaces.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met tout d'abord aux voix l'**amendement** consistant à supprimer le poste de responsable de projet à 60% en CDI au service du développement social et emploi.

Cet **amendement** est **accepté par 16 oui et 11 non**.

Mme Girardet met ensuite aux voix le contre-amendement présenté par les Verts et les socialistes qui consiste à transformer ce poste en CDD pendant trois ans.

Ce contre-**amendement** est **refusé par 16 non et 11 oui**.

b) Amendement demandant la suppression du poste de travailleur social action individuelle au service du développement social et emploi

Mme Sapin annonce que le MCG retire son amendement.

c) Amendement demandant la suppression du poste de responsable de projets en CDI au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie

M. Haldemann propose de transformer ce poste en CDD jusqu'à fin 2019 et de le réévaluer à ce moment.

M. Tschudi signale qu'une période de trois ans pour un tel contrat est extrêmement courte. En premier lieu, il indique qu'il n'est pas facile de trouver des bons architectes et que le recrutement va être rendu encore plus difficile si le mandat ne dure que trois ans. De plus, dans une telle situation, la personne engagée va commencer à rechercher un nouvel emploi après deux ans déjà. Il rappelle qu'il avait été demandé dans le cadre des Vergers de fidéliser les employés, ce que le Conseil municipal avait accepté en renouvelant les CDD.

Aussi demande-t-il que le contrat soit au moins porté à quatre ans, comme pour les personnes engagées pour les Vergers.

M. Fabre fait part de la position des socialistes et Verts:

"CDD contre CDI, le retour, épisode 243

Voici une situation typique de notre Conseil municipal, lors du Conseil du 21 juin 2016 nous avons accepté à l'unanimité la résolution n° 2016-14 portant sur CHF 230'000.- pour l'étude EPIQR+. Quelques mois plus tard, nous nous trouvons face au budget de fonctionnement qui prévoit une ressource RH pour mettre en œuvre les travaux, un chef de projet architecture, et nous voici en train de pinailler sur quelques milliers de francs entre un CDD et un CDI. Ceci est totalement symptomatique de la logique libérale, on vote des investissements à tour de bras et, ensuite, quand il faut passer à l'entretien, à la valorisation et donc concrétiser par des lignes budgétaires, il n'y a plus personne. D'ailleurs, à partir de maintenant, je vais systématiquement demander en commission, pour n'importe quel objet avec un investissement, quelles sont les conséquences budgétaires et RH, et vous demander de vous positionner à ce moment-là.

Vous avez la majorité, vous voulez un CDD, vous aurez donc un CDD ! Donc, il ne sert pas à grand-chose que je vous explique que c'est un poste critique pour un chantier de rénovation de notre parc immobilier. Il ne sert à rien de vous dire que nous votons des investissements à tour de bras, que les autres chefs de projets livrent du neuf et que ce n'est pas près de s'arrêter vu le pipeline des projets que nous avons, ils ne risquent pas d'être au chômage technique. Il ne sert à rien de vous dire que le chantier de rénovation va durer plus que trois ans, sans compter les frais de renouvellement en cas de démission qui sont plus chers que la différence entre un CDD et un CDI. Il ne sert à rien de vous dire que pour trouver quelqu'un de pointu dans le domaine, un CDD n'est pas très attractif. Il ne sert à rien de vous dire que vous manquez singulièrement de reconnaissance envers l'administration, tout est trop beau, trop cher et trop peu efficient.

Il ne sert à rien de vous dire que nous sommes opposés à cette manière de faire pour un besoin avéré à temps complet, que la précarisation du travail va à l'encontre de nos valeurs et que nous allons donc refuser cet amendement.

Vous voulez un CDD.... vous aurez un CDD."

M. Haldemann aimerait avoir un éclaircissement sur la durée légale de prolongation d'un CDD.

M. Tschudi répond que l'administration peut instaurer des CDD de cinq ans renouvelables une fois.

En conséquence, **M. Haldemann** signale que le PLR accepte de prolonger le CDD jusqu'à quatre ans.

M. Jimenay, Mme Sapin et Mme Hayes annoncent que leur parti respectif acceptera cette proposition.

Mme Girardet met donc aux voix l'**amendement** consistant à transformer le poste de responsable de projets au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie en CDD de quatre ans.

Cet **amendement** est **accepté par 22 oui, 1 non et 4 abstentions.**

(Arrivée de M. Cornuz)

d) Poste d'assistant administratif à 100% en CDI au service de police municipale

Mme Sapin annonce que le MCG refusera ce poste d'assistant car il préfère avoir des policiers sur le terrain. En outre, il considère que l'assistante de direction actuelle dans le service suffit pour le travail administratif occasionné par les neuf policiers et huit chefs.

Pour **M. Tschudi**, tous souhaitent avoir une police sur le terrain. Or, tout travail de police implique des tâches administratives qui vont en augmentant. A ce sujet, il mentionne le travail supplémentaire occasionné par la LRDBHD (Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement) qui pose des problèmes à certains associations, et la nouvelle loi sur la police municipale. Il craint que les efforts déployés pour avoir une police présente, proactive et sécurisante sur le terrain soient en partie réduits à néant parce que des policiers devront suppléer à l'absence d'assistante administrative.

M. Tschudi en déduit qu'en votant cet amendement, l'assemblée approuverait un APM de moins et une assistante avec le salaire d'un APM puisque ce dernier devra faire du travail administratif. En conclusion, il regrette que les conseillers ne soient pas conscients des difficultés concrètes rencontrées par le service.

M. Ortelli donne connaissance de la position des socialistes.

"La charge administrative au sein de la police municipale ne fait que, malheureusement, s'intensifier et se complexifier. De nombreuses nouvelles tâches incombent à notre police municipale. Je peux citer : les autorisations des manifestations et de l'exploitation des terrasses publiques et privées selon la LRDBHD, la gestion des enseignes et réclames (reprise du travail effectué par le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie), et le traitement d'un courrier toujours plus abondant. Mais encore une fois, ils n'ont qu'à travailler plus ! Même si ce travail administratif détourne les agents de leur mission première qui est d'être sur le terrain. L'engagement d'une assistante compétente n'est pas seulement nécessaire mais aussi permet des économies en libérant des compétence plus chères. J'avoue peu comprendre un tel amendement de la part d'un parti qui se dit très attaché à la sécurité et à la présence de nos agents sur le terrain. Que va t-il se passer le jour où des migrants débarqueront à Meyrin ? Ca fait peur !

Les socialistes et le Verts s'opposeront donc à cet amendement."

Mme Girardet met donc aux voix l'**amendement** consistant à supprimer le poste d'assistant administratif à 100% en CDI au service de police municipale.

Cet amendement est accepté par 16 oui et 12 non.

M. Amato annonce que les Verts proposent un contre-amendement demandant d'engager un agent de police municipale supplémentaire afin d'avoir le nombre d'agents prévus sur le terrain par le responsable du service. Il s'agit donc d'engager trois APM supplémentaires au lieu de deux, ce qui représente un montant de CHF 127'761.- en plus à inscrire au budget. Il fait remarquer qu'une assistante administrative aurait coûté largement moins cher.

En résumé, pour **M. Amato**, soit la police ne met plus d'amendes faute d'assistante administrative pour gérer le suivi, soit on met un APM dans les bureaux. Si la première solution pourrait convenir aux Verts, il ne pense pas que ce soit le cas pour la droite.

M. Amato demande le vote nominal qui est appuyé par au moins trois personnes.

Mme Girardet met donc au vote le **contre-amendement** demandant d'engager un agent de police municipale supplémentaire.

Résultat du vote nominal

Amato Maurice	oui	Hayes Sasà	non
Boccard Pierre	non	Hubert Emile	non
Boccard Yolande	non	Jimenay Arthur	non
Brocard Eric	oui	Lustenberger Cédric	non
Cornuz Eric	oui	Murciano Claudine	oui
Deluermoz Cosima	non	Ortelli Aldo	oui
Dumalle Marcel	oui	Osmani Xhevrie	oui
Fabre Michel	oui	Pachoud Stéphane	non
Falvo Francesco	non	Sapin Françoise	non
Frauchiger Roger	non	Schweizer Adriana	non
Grognoz Fabien	non	Serrano Philippe	non
Haldemann François	non	Tiguemounine Sabine	oui
Halimi Hysri	oui	Tremblet Laurent	non
Hartmann Esther	oui	Tschudi-Spiropulo Alexandra	oui

Cet amendement est **refusé** par **16 non et 12 oui**.

e) Poste de coordinateur logisticien événementiel à 50% en CDI au secrétariat général

M. Tremblet annonce que le PDC propose de refuser ce poste. En effet, il est d'avis qu'il n'est actuellement pas nécessaire de doubler le poste existant et que les événements à organiser peuvent être répartis au sein des différents services.

En premier lieu, **M. Tschudi** mentionne que le poste de coordinateur n'existait pas lorsqu'il a été élu au Conseil administratif en 2011 et qu'il a alors pu constater que lors de certains événements, tels les repas des nonagénaires, c'était la cheffe du service et ses collaborateurs qui mettaient les tables en place. Il fait remarquer que, dans les autres communes de taille comparable à Meyrin, chaque service dispose d'un coordinateur pour effectuer ce genre de tâches.

Le terme "événementiel" a peut-être trompé certains commissaires, ajoute **M. Tschudi**, puisque certains ont dit qu'il fallait diminuer le nombre d'événements si les ressources humaines étaient insuffisantes. Or, il n'est pas question de

chercher quelle manifestation pourrait être mise sur pied pour justifier l'engagement d'un nouveau préparateur mais de répondre à des préoccupations de la population, comme le souhaite le Municipal.

Il rappelle que, lorsque le préparateur logistique événementiel a été engagé à 50% pour être au service de toute l'administration, il était déjà craint que ce demi-poste soit insuffisant. Cela s'est malheureusement confirmé et ce sont les services qui doivent pallier au manque de soutien logistique, ce qui coûte cher.

En résumé, **M. Tschudi** relève qu'il n'est pas question d'engager une personne pour organiser plus d'événements mais d'être au service de la population et de faire en sorte que les tâches soient accomplies par les personnes adéquates avec un salaire adapté.

M. Ortelli fait part de la position des Verts et des socialistes:

"Voilà donc un poste de coordinateur logistique événementiel ! Quel terme barbare ! Je comprends qu'une telle définition ait pu faire peur à certains ! Pas utile ont-ils affirmé ! Pourtant ce collaborateur accumule les heures supplémentaires et les vacances non prises au-delà du raisonnable ! Trop de travail ? Effaçons d'un coup de baguette magique cette occupation ! Des événements à Meyrin ? Pourquoi faire ? On peut s'en passer, il y a de si bonnes séries à la télévision ! Et si vraiment cela s'avère nécessaire, mandatons une entreprise externe même si cela est bien plus cher et souvent pas de très bonne qualité !

Malgré ces évidences, les Verts et les socialistes s'opposeront à cet amendement.

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Girardet** met aux voix l'**amendement** consistant à retirer le poste de coordinateur logisticien événementiel à 50% en CDI au service du secrétariat général.

Cet amendement est accepté par 16 oui et 12 non.

f) Amendement demandant de ramener à 50% le poste d'assistant RH en CDI au secrétariat général (ressources humaines)

M. Haldemann rappelle qu'il était demandé un poste à 100% et que la proposition d'amendement du PLR consiste à ramener ce poste à 50%, ce qui devrait permettre de voir si un demi-poste est suffisant pour répondre aux besoins.

M. Cornuz donne lecture de la position des Verts:

"Il est tout à fait impossible que Les Verts et les socialistes acceptent cette proposition de réduction du temps de travail pour ce poste d'assistant RH en CDI proposé initialement à 100%.

Le nombre de collaborateurs du service de la petite enfance va augmenter de 41 personnes en septembre 2017, soit une augmentation d'effectif de 19% pour ce seul service, ce que personne n'a contesté en commission, pas plus que ce soir d'ailleurs. La gestion des ressources humaines représente l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour administrer, mobiliser et développer les compétences humaines, mais aussi s'occuper de la gestion de la paie, être une référence du respect du droit du travail, et établir les contrats de travail. L'autre dimension de

cette fonction, c'est l'amélioration de la communication transversale entre services et processus ainsi que la mise en œuvre du développement des collaborateurs tout au long de leur séjour dans l'organisation, la gestion des carrières, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le recrutement et la formation. Il est coutumier de dire qu'une bonne gestion des ressources humaines se traduit en premier lieu par une administration fiable du personnel. D'ailleurs, certains s'inquiètent souvent de savoir le taux d'absentéisme dans l'administration.. En l'occurrence, il s'agit de sécuriser son effectif en assurant un paiement rigoureux des salaires et des primes, en suivant la gestion des présences et des absences, des heures supplémentaires, le tout en planifiant les congés et en organisant les remplacements.

Une telle augmentation de ressources humaines nécessite sans aucun doute un renforcement du personnel se mettant à disposition des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs. Ne serait-ce d'ailleurs que pour s'assurer de la bonne utilisation du budget consacré à leur formation, des lignes budgétaires parfois non-utilisées par le passé, ce que nous déplorons fortement.

Comme le dit le Capitaine Haddock, le problème de certaines mentalités trop fermées, c'est qu'elles sont souvent accompagnées de bouches trop ouvertes... Comme nous l'avons dit en commission, nous trouvons assez surréaliste cette manière de vouloir décider du fonctionnement d'un service des ressources humaines. Il faut réfléchir à ce que l'on fait, notamment dans les domaines où l'on n'a pas les compétences requises pour juger de ce qui est désirable en termes de management, quoi qu'en puisse penser certains.

On ne peut en effet pas engager une personne en CDI à 50% avec la perspective de modifier son taux de travail au bout d'une échéance obscure, entendez par là non-définie par ceux qui déposent cet amendement, et en imaginant que cette même personne puisse avec certitude accepter d'augmenter son taux de travail ultérieurement, un jour, peut-être... Penser que cela est possible et le défendre comme tel dans l'étude de ce budget, c'est bien mal connaître les candidats potentiels. Imaginez que le besoin d'un 100% s'avère nécessaire au bout de 12 mois mais que le collaborateur ou la collaboratrice ne désire pas augmenter son taux de travail, par exemple pour préserver ses objectifs personnels ou familiaux, ou parce qu'il ou elle a pu obtenir un complément de taux de travail chez un autre employeur. Serons-nous alors prêts à engager une deuxième personne pour compléter de 50% cet EPT, en investissant du temps et des moyens financiers supplémentaires pour former quelqu'un d'autre ? Et si notre Conseil refuse cette option dans une année, devons-nous nous séparer de ce collaborateur ou de cette collaboratrice engagé-e aujourd'hui à 50% pour relancer un processus de recrutement d'une tierce personne à un taux de 100%, avec les mêmes contraintes financières et logistiques liées à sa formation ?

Notre administration engage régulièrement dans les services de la Commune des apprentis, ce que nous saluons. Prenons garde toutefois de ne pas jouer nous-mêmes aux apprentis-sorciers, au risque de nous retrouver comme Mickey Mouse dans Fantasia, complètement débordés...

Les sept membres du groupe des Verts et les cinq membres présents du groupe socialiste, demandent le vote nominal pour cet amendement, qui peut encore être retiré si vous le désirez. S'il est maintenu, nous le refuserons."

Mme Leuenberger trouve insultant le doute exprimé quant à la capacité des ressources humaines et du Conseil administratif à évaluer la charge de travail nécessaire au sein du service. En outre, elle fait remarquer que des mesures d'austérité dans ce domaine coûteraient plus cher que les économies ainsi réalisées.

Au vu du peu d'attention dans l'assemblée, **Mme Leuenberger** dit avoir conscience que les arguments avancés laissent les conseillers indifférents mais, par respect pour l'administration, elle demande un minimum d'écoute de la part des conseillers.

Elle poursuit en indiquant que le service des ressources humaines n'a pas évolué depuis au moins cinq ans et cite quelques chiffres démontrant le travail effectué. Il y a eu à traiter en 2015: 340 mouvements de personnel, 5'492 salaires, 1'968 dossiers de recrutement, 3'740 jours de suivi maladie et accidents ainsi qu'une vingtaine de demandes adressées aux RH chaque jour. Actuellement, le service s'occupe d'une quinzaine de recrutements.

Mme Leuenberger conclut en indiquant qu'un poste à 100% correspond au minimum nécessaire pour répondre aux tâches actuelles et gérer l'engagement de 41 personnes pour la petite enfance.

Mme Girardet met au vote l'**amendement** demandant de ramener à 50% le poste d'assistant RH en CDI au secrétariat général.

Résultat du vote nominal

Amato Maurice	non	Hayes Sasà	oui
Boccard Pierre	oui	Hubert Emile	oui
Boccard Yolande	oui	Jimenay Arthur	oui
Brocard Eric	non	Lustenberger Cédric	oui
Cornuz Eric	non	Murciano Claudine	non
Deluermoz Cosima	oui	Ortelli Aldo	non
Dumalle Marcel	non	Osmani Xhevrie	non
Fabre Michel	non	Pachoud Stéphane	oui
Falvo Francesco	oui	Sapin Françoise	oui
Frauchiger Roger	oui	Schweizer Adriana	oui
Grognuz Fabien	oui	Serrano Philippe	oui
Haldemann François	oui	Tiguemounine Sabine	non
Halimi Hysri	non	Tremblet Laurent	oui
Hartmann Esther	non	Tschudi-Spiropulo Alexandra	non

Cet amendement est **accepté par 16 oui et 12 non.**

g) Amendement demandant le retrait du poste de rédacteur à 50% en CDI au secrétariat général (information et communication)

Mme Hayes fait part de la position de l'UDC:

"Nous souhaitons que ce poste soit retiré. Dans l'état actuel des choses, nous ne pensons pas que ce poste à 50% soit nécessaire à la rédaction. Notre journaliste actuel travaille à 80% et remplit bien sa mission dans un service d'information qui nous semble bien repourvu depuis quelques années déjà.

Le journaliste, en cas d'impossibilité de faire le journal du mois, a toujours un ou deux *zoom* prêts d'avance – en principe, c'est ce qu'il y avait il y a quelques années et je pense que c'est toujours la même chose – ainsi que des *bouchons* qui peuvent remplir les pages, sans compter les articles que les sociétés du Cartel fournissent. D'autre part, les chefs de service écrivent eux-mêmes les articles qui concernent leurs activités, la culture par exemple ou le sport. Ensuite, le chef du service de l'information, qui vient d'être engagé, pourrait être en mesure également d'écrire un article en cas de besoin.

Le journal n'a pas plus de pages qu'auparavant et il a atteint désormais son rythme de croisière. A nos yeux donc, un poste supplémentaire actuellement n'est pas envisageable et nous refusons ce poste."

Pour **M. Tschudi**, il y a un léger malentendu car ce poste n'a pas été demandé uniquement pour le journal mais pour effectuer les tâches relevant de la communication dans l'ensemble de l'administration. En effet, il est difficile à des ingénieurs, policiers, etc. de s'occuper de la rédaction de communiqués ou d'autres documents même s'ils peuvent parfois faire appel à des mandataires extérieurs. En outre, par souci d'économie et afin d'avoir une cohérence graphique et de présentation pour l'ensemble de l'administration, il a été souhaité regrouper les tâches relatives à l'information dans le service d'information et communication.

M. Tschudi ajoute que c'est également pour répondre aux demandes des différents services en matière de communication que l'on a concentré ces demandes sur un poste à 50% et que des lignes budgétaires destinées à la communication dans différents services ont été retirées. Il rappelle que les collaborateurs de ces services n'ont pas les compétences rédactionnelles nécessaires pour rédiger des communiqués.

En réponse à Mme Hayes, **M. Cornuz**, en tant que membre du comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*, signale qu'il n'y a pas de *zoom* prêts à l'avance. Il ajoute qu'il a récemment fallu gérer l'absence du journaliste en congé maladie, ce qui a mis le comité en difficulté.

Mme Hayes ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de *zoom* rédigés à l'avance pour pallier un imprévu et pense qu'il faudrait y réfléchir. En effet, elle signale que c'était le cas quand elle était membre du comité de rédaction du journal.

M. Cornuz pense que si l'administration propose d'augmenter le temps de travail global, c'est parce que le journaliste actuel n'a pas la disponibilité de préparer un *zoom* d'avance dans le temps de travail imparti.

Mme Girardet met aux voix l'**amendement** consistant à retirer le poste de rédacteur à 50% en CDI au secrétariat général (information et communication).

Cet **amendement** est **accepté par 16 oui et 12 non**.

h) Amendement demandant de créer un poste de statisticien-comptable à 100% en CDI au service des finances

Mme Hartmann reconnaît que cet amendement vient un peu à contre-courant, au vu de l'atmosphère de ce soir où le travail des "petites mains" est remis en cause, et elle a des doutes quant à son acceptation.

Elle rappelle que, l'an dernier, les Verts avaient déjà proposé un amendement demandant l'engagement d'un statisticien-comptable. En effet, ils jugeaient utile que le service des finances dispose d'une force de travail supplémentaire pour pouvoir répondre aux nombreuses demandes de clarification émanant du Conseil municipal, voire des services communaux face aux enjeux et défis posés par l'adaptation aux nouvelles normes comptables.

Pour **Mme Hartmann**, cette proposition n'est plus seulement utile mais est devenue indispensable car la mise en place des normes comptables MCH2 va occasionner une somme de travail encore plus élevée pour les services financiers, quant aux monitoring et à la présentation des comptes.

En conclusion, afin d'éviter des problèmes tout à fait prévisibles l'année prochaine, elle annonce que les Verts proposent l'engagement d'un statisticien à 100% pour un coût de CHF 146'061.-. Elle conclut en relevant qu'avec l'argent économisé en refusant des postes nécessaires, la droite acceptera peut-être d'entrer en matière sur cet amendement.

Le dépôt de cet amendement rend **M. Devaud** perplexe. Il rappelle en effet que, l'an dernier, le Municipal a approuvé les postes supplémentaires nécessaires pour faire face à la mise en route du MCH2.

De plus, même s'il pourrait approuver la création d'un poste supplémentaire au service des finances dans un premier temps, il relève néanmoins que la droite a montré qu'elle voulait contenir les charges. A ce sujet, **M. Devaud** fait remarquer que le plan financier montre que la Commune risque d'avoir des difficultés à équilibrer son budget lors des prochaines années.

En conclusion, il n'est pas favorable à la création d'un poste de statisticien-comptable cette année, d'une part parce que le service des finances a suffisamment de personnel pour faire face aux besoins et, d'autre part, dans la mesure où CHF 50'000.- ont été inscrits dans le budget pour faire appel à un mandataire externe si nécessaire.

M. Grognuz demande le vote nominal, ce qui est appuyé par trois personnes.

Mme Girardet met donc aux voix l'**amendement** consistant à créer un poste de statisticien-comptable à 100% en CDI au service des finances.

Résultat du vote nominal

Amato Maurice	oui	Hayes Sasà	non
Boccard Pierre	non	Hubert Emile	non
Boccard Yolande	non	Jimenay Arthur	non
Brocard Eric	oui	Lustenberger Cédric	non
Cornuz Eric	oui	Murciano Claudine	oui
Deluermoz Cosima	non	Ortelli Aldo	oui
Dumalle Marcel	oui	Osmani Xhevrie	oui
Fabre Michel	oui	Pachoud Stéphane	non
Falvo Francesco	non	Sapin Françoise	non
Frauchiger Roger	non	Schweizer Adriana	non
Grognuz Fabien	non	Serrano Philippe	non
Haldemann François	non	Tiguemounine Sabine	oui
Halimi Hysri	oui	Tremblet Laurent	abs.
Hartmann Esther	oui	Tschudi-Spiropulo Alexandra	oui

Cet amendement est **refusé** par **15 non, 12 oui et 1 abstention**.

[Pause de 20h10 à 20h50]

(Départ de M. Serrano)

En premier lieu, **M. Tremblet** donne lecture de la délibération n°2016-29a modifiée en fonction des amendements.

M. Jimenay fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous l'avez certainement compris, l'heure est à la mesure. Je relèverai qu'il nous tient à cœur de juguler les charges de la Commune qui n'ont cessé d'augmenter au point d'avoir doublé au cours des 15 dernières années si mes comptes sont exacts. Ce n'est pas parce que l'on a deux francs en poche qu'il faut en dépenser quatre.

Tout au long de ce budget, nous avons eu un certain nombre d'invectives, et c'est dommage, de type "vous êtes indignes" ou "c'est insultant", etc. Si l'on peut comprendre quelque part l'affectivité qui peut être mise en relation avec la passion que l'on a pour sa mission de conseiller municipal, il est peut-être un peu superflu d'arriver à ces extrémités. C'est oublier que, dans d'autres temps, quand l'hémicycle était réparti différemment, ceux de cette droite monstrueuse ont accepté les décisions imposées par la gauche sans rechigner, y compris l'augmentation du centime additionnel qui a été décidée d'un coût de baguette magique par le président de l'époque.

Enfin, espérons qu'à l'avenir, nous saurons garder un peu plus de sang froid et, comme je le disais, même si l'on comprend que la mission relève d'une certaine affectivité, il faut quand même se rappeler, même si l'une de nos collègues a été quelque peu chahutée parce qu'elle a utilisé le terme "arbitrage", il faut se rendre compte que c'est pour ça que nous avons été élus. Que c'est simplement notre boulot que de faire des choix même si, parfois, ces choix donnent lieu à des discussions importantes au sein de chaque groupe. Aussi, pour l'exemple, je dirai que, dans notre groupe, nous avons préféré donner une priorité aux postes pour la petite enfance contre d'autres postes qui pourraient peut-être être tout aussi importants. Nous avons également arbitré au niveau de la police. Nous avons longtemps hésité entre accorder un poste d'APM et un poste d'assistant pour préférer deux postes d'APM. Finalement, on sent que, pendant leur apprentissage, ils pourraient faire beaucoup d'administratif.

Je ne vais pas monopoliser longtemps la parole mais comme il m'est arrivé dans le passé d'alerter cet hémicycle ainsi que les autorités exécutives et les chefs de service qu'ils seraient bien avisés de limiter leurs demandes au strict nécessaire et de juguler une dépense de plus en plus exponentielle - c'est l'un des mots entendu ce soir - qu'il est important de marquer une pause dans les projets et de limiter les charges comme je l'ai cité précédemment.

Nous considérons donc qu'ayant accompagné relativement largement les demandes faites à ce jour, le PDC a, en son âme et conscience, essayé d'être le plus raisonnable possible. Peut-être que cela peut déranger mais nous ne sommes pas là pour faire plaisir mais pour travailler en fonction des besoins et de ce que nous pouvons faire. Ainsi est notre vision.

En conclusion, nous soutiendrons le budget amendé."

Mme Hayes donne lecture de la prise de position de l'UDC:

"Nous avons regardé de près le budget présenté par notre administration. Chaque année nous remarquons que, malgré que nous demandions à nos services de ne pas faire des demandes de postes de travail s'ils ne sont pas plus qu'indispensables, nous nous trouvons avec un nombre conséquent de demandes.

En 2014, on demandait 19 postes, en 2015, c'était 17 postes, et cette année c'est bel et bien 42 postes, dont 19 incompressibles puisqu'ils sont destinés à la crèche et aux écoles des Vergers.

Il est évident que ces demandes font gonfler le budget même s'il a été présenté équilibré, sans augmentation du centime additionnel qui reste à 44. C'est pour l'avenir que tous ces postes en CDI ou CDD peuvent faire basculer notre budget dans les chiffres rouges.

Nous devons commencer sérieusement à serrer la vis pour que les impôts n'augmentent pas à l'avenir, pour nos communiens ainsi que pour nos entreprises qui, certes, apprécient nos infrastructures mais encore plus un centime additionnel modéré.

Dans un monde idéal, on pourrait accéder à toutes les demandes de nos services et dépasser les 400 employés communaux, mais le rôle que nous avons est de gérer les deniers publics et, de ce fait, à chaque budget nous devons couper et regarder de près aux dépenses, subventions et postes de travail supplémentaires.

Notre groupe a demandé une commission des affaires sociales afin d'étudier plus en détail la subvention allouée à l'association pour femmes migrantes CEFAM, dont CHF 47'000.- avaient été octroyés à titre exceptionnel en 2008 et qui sont restés dans la ligne budgétaire sans nous donner une explication.

Evidemment, chaque fois qu'on refuse un poste, on ne fait pas des heureux. Quoique nos opposants de gauche disent, et pas toujours avec des mots très gentils, nous pensons à l'avenir de la Commune car, à "force de gonfler le ballon, il risque d'exploser", donc il faut y penser avant.

Je rappelle ici, en passant, que la divergence d'opinion dans les groupes politiques n'excuse pas des propos inappropriés et offensants qui ne sont pas dignes de cette assemblée.

Nous avons apprécié le travail de Mme Favre de Olivera et de son équipe pour nous présenter un budget à la lecture plus facile et la remercions pour son professionnalisme. Nous comprenons également que le Conseil administratif a fait un travail important pour présenter un budget équilibré sans augmentation du centime, et le remercions pour sa peine et son travail mais que, comme présenté, nous n'aurions pas validé.

Nous acceptons finalement le budget 2017 avec les amendements qui viennent d'être votés par la majorité de ce Conseil.

M. Frauchiger donne connaissance de la position du MCG:

"Comme le dit cet adage: Prudence est mère de sûreté.

A la lecture du budget 2017, par notre grand argentier et le Conseil administratif in corpore, on nous présente chaque automne avec sérieux et bonne conscience un projet de budget. Dans ce contexte, nous espérons que l'année 2017 amorcera une trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques.

Les objectifs relatifs aux prélèvements obligatoires, notamment les taxes professionnelles, impôts sur les personnes morales ainsi que les dépenses publiques inscrites dans le budget de fonctionnement 2016 ont été respectés et le déficit public a été sensiblement réduit. Toutefois, la dette continue de s'accroître et notre situation financière par rapport aux futures rentrées fiscales nous inquiète.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur la croissance économique, l'effort structurel à réaliser pour atteindre les objectifs que s'est fixés le Conseil administratif, ceci nous laisse songeurs, car le budget de fonctionnement sera sensiblement plus important que les deux années précédentes.

Par ce merveilleux chant des sirènes que nous offre notre administration, nous ne sommes néanmoins pas disposés à lui donner un blanc-seing et accepter les yeux fermés les 33 nouveaux postes budgétés pour 2017 avec une augmentation de la masse salariale annuelle de près de CHF 5 millions ! C'est évident que faire de telles prévisions avec une hausse du centime additionnel de 3 ct sur les trois années à venir, c'est juste outrageant pour nos concitoyens, nos industries, nos PME et artisans. De 44 ct, on grimpera à 47 ct pour 2019 !

En effet, les quelques petits amendements acceptés par nos préopinants ont fait baisser cette masse salariale d'une manière bien peu drastique et, malgré avoir

travaillé dans un consensus commun pour nous mettre d'accord avec ce budget bien dodu, nous nous rendons compte que ce projet de budget 2017 prend chaque année l'ascenseur avec une courbe exponentielle.

Le Conseil administratif ne nous propose que des postes supplémentaires et des charges additionnelles pour alléger ses tâches administratives, améliorer ainsi le confort de vie de ses administrés, invoquant avec conviction que son personnel est débordé! Débordés et fatigués, nous le sommes aussi et lorsqu'on vous propose un petit réajustement de nos maigres jetons de présence pour compenser la hausse fiscale relative à notre petit pécule imposé, on nous fustige de plus belle !

Nous constatons que chacun voit midi à sa porte. Nous n'allons pas vous faire l'apologie du "bénévole", une espèce en voie de disparition. Mais cela nous inquiète pour la future génération d'élus et nous souhaitons l'exprimer ici dans cet hémicycle !

Pour reprendre notre missive, nous constatons que les difficultés budgétaires vont en s'agrandissant ! Lorsqu'on regarde le plan financier 2017-2018, nous nous interrogeons: avec quel argent et quelles rentrées fiscales va-t-on faire face à cette précarité qui sonne à nos portes ? Nous lisions encore hier matin dans *La Tribune de Genève* que le Groupe Richemont supprime 150 emplois à Genève. Meyrin sera donc confrontée à l'avenir à une équation budgétaire difficile pour tenir ses engagements en 2017 dans la mesure où les recettes publiques sont sensibles à la conjoncture économique qui demeure aujourd'hui incertaine.

Le retour à l'équilibre des finances publiques doit être guidé par des principes d'actions clairement affichés et impliquant l'ensemble des administrations publiques. La priorité doit être donnée aux ajustements sur les dépenses publiques et au rééquilibrage des comptes. Nous devons poursuivre un effort tout particulier, aux prélèvements de la taxe professionnelle qui rentrent dans le cadre d'une stratégie fiscale permettant d'améliorer ainsi la compétitivité de notre commune avec un centime additionnel attractif !

En outre, les études économiques montrent que le redressement des finances publique est d'autant plus fort et plus durable qu'il porte essentiellement sur la maîtrise des dépenses plutôt que sur le relèvement des impôts et cotisations. Il est donc souhaitable que les efforts à venir résultent majoritairement d'un ralentissement des dépenses publiques.

Avec la réforme de l'imposition de la taxation des entreprises RIE III dont la votation aura lieu en 2017, une baisse des rentrées fiscales est attendue. Cette réforme péjorera avec une évidence probante nos finances futures.

Nous espérons que, dans un proche avenir, hormis le lac des Vernes et l'écoquartier des Vergers, il nous restera de quoi nourrir de beaux projets tels que les locaux du Jardin de l'amitié, la rénovation et l'agrandissement de la Maison Vaudagne ainsi que le projet de nouvelle mairie. Nous n'osons même pas évoquer la restauration de l'ancienne mairie à la place Antoine-Verchère et encore moins de la ferme de la Planche.

Pour conclure, nous félicitons les services qui produisent des efforts conséquents pour diminuer leurs dépenses ou les maintenir à niveau et ceux qui se contentent du personnel et du budget dont ils disposent actuellement. Nous savons pertinem-

ment que ces petits services réalisent de gros sacrifices, que leurs chefs de service font un énorme travail efficient, ceci sans se plaindre du surcroît des heures supplémentaires accumulées ! Nous remercions tous les acteurs du service financier pour cet énorme travail comptable et financier dont Mme Sandra Favre de Oliveira est la cheffe d'orchestre de M. Devaud le soliste !

Par conséquent, le MCG acceptera le budget 2017 amendé."

M. Ortelli fait part de la position des socialistes:

"L'administration, les différents chefs de services ont fait un travail herculéen pour nous concocter un budget équilibré, bénéficiaire. Evidemment pas parfait mais sans défauts majeurs. Ils nous ont fait une excellente présentation et ont patiemment répondu à nos nombreuses questions même si souvent ces questions étaient largement à côté du sujet.

Mais voilà, arrivés à la dernière commission et en plénière la majorité de droite, tous parti confondus, a jugé bon de lancer une vague d'amendements ayant comme cible principale la culture, le social, la sécurité, le vivre ensemble, comme par hasard des dicastères dirigés par nos deux conseillers administratifs de gauche !

Et quels en sont les principaux motifs et raisons ? Sur quelle base ces coupures de crédits et de postes ont-ils été sélectionnés ?

La première raison évoquée nous a quand même fait bondir ! Les Meyrinoises et les Meyrinois ayant eu l'outrecuidance de se prononcer en faveur de l'initiative sur les repas scolaires lancée par la gauche, coupons donc dans des prestations qui concernent la culture et le social. Je crois que ça s'appelle une punition collective !

Autre argument choc, l'incertitude économique et fiscale à moyen terme. C'est un argument auquel nous sommes aussi sensibles. La révolution industrielle dite 4.0 que nous vivons, la nouvelle fiscalité des entreprises, le contexte économique national et international sont des paramètres très importants que nous devons effectivement intégrer.

Mais croyez-vous qu'en biffant d'un coup de crayon rageur CHF 30'000.- sur les activités culturelles, un demi-poste au TFM, une secrétaire à la police municipale, CHF 10'000.- pour la réalisation vidéo et j'en passe et des bien meilleures, en ne s'attaquant qu'à une facette de notre vivre ensemble, vous allez être mieux armés pour affronter ces futurs défis ?

Sûrement pas !

J'ai beau retourner dans ma tête les arguments avancés lors de la présentation des ces amendements, mais j'ai beaucoup de peine à en tirer ne serait-ce qu'un débout de logique, un fil rouge, un miracle. Peut-être une démonstration de force, comme dans une cour d'école, pour montrer qui est le plus fort. Faire des économies ça peut se justifier ! Mais pourquoi alors s'acharner que sur des services somme toute relativement modestes et sur des sommes des fois ridicules mais essentielles ? Il y a d'autres services où la marge d'économie est bien plus importante et moins destructive !

Prétendre que nous dépensons trop, que nous vivons au-dessus de nos moyens alors que nos budgets sont largement bénéficiaires depuis des années, et ceci

malgré les énormes investissements dus à la croissance continue de notre ville, est faire preuve d'un dogmatisme, d'un manque de vision alors que tant de défis sont à notre porte. Surtout qu'en transférant ces CHF 600'000.- d'économies du budget 2017 aux investissements 2018, nous n'économisons réellement que les intérêts sur cette somme, à savoir environ CHF 3'000.- ! Affirmer que pour les nombreuses entreprises installées sur notre territoire, la seule et principale raison de leur présence est la valeur du centime additionnel est bien mal connaître le nouveau monde industriel et économique qui émerge devant nos yeux. L'importance pour ces acteurs économiques est bien plus les infrastructures, les transports, une administration efficace et un bon cadre de vie pour leurs employés de plus en plus compétents, exigeants et difficiles à recruter. Et ce n'est pas en sabrant unilatéralement dans la culture, la sécurité, la cohésion sociale et en affaiblissant notre administration que nous allons dans la bonne direction.

Meyrin, cité satellite, a su se réinventer, devenir suffisamment attrayante pour que des entreprises et de nouveaux habitants viennent s'y installer et la faire prospérer. Mais la partie est loin d'être gagnée. Nous devons accentuer nos efforts pour assurer une qualité et une sécurité de vie convenables, nous devons faire face à tous ces nouveaux défis, nous devons faire de Meyrin une ville dans laquelle on a envie d'y vivre et de venir y vivre, nous devons faire preuve de cohésion, d'imagination et de courage. Si nous laissons tomber tout un pan de notre société, la cité de banlieue n'est pas loin.

Il nous faut aussi une administration forte, compétente, motivée et justement dimensionnée. Or, le message que vous avez fait passer auprès des collaborateurs de la Commune est dévastateur. Méfiance, manque de confiance, non reconnaissance du travail accompli et à accomplir. Répéter que cette administration est surdimensionnée et croît sans limites, qu'un poste peut être biffé sans autre, que les autres n'ont qu'à travailler plus, que nos employés peuvent se contenter de CDD, et tant pis pour leur sécurité de l'emploi, n'est pas seulement insultant mais catastrophique au niveau de la gestion de notre commune.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, Meyrin n'est plus une petite commune où un commissaire peut justement intervenir dans la gestion fine de l'administration, bien que j'ai remarqué que nous avons, au sein de cet hémicycle une multitude d'experts en tous domaines ! Soyons effectivement vigilants mais aussi humbles en faisant suffisamment confiance à nos collaborateurs qui, je le crois vraiment en comparaison de mes expériences auprès d'autres administrations, sont de très bon niveau. Il existe une théorie physique dite du chaos qui stipule que dans des systèmes complexes et non-linéaires, tels que la vie et la gestion d'une ville, la modification d'un petit paramètre peut générer une situation de chaos et rendre en général toute prédiction impossible à long terme. Soyons prudents.

Chers amis de la droite, la situation financière et notre croissance ne sont pas hors contrôle, notre conseil administratif et notre administration y veillent. La culture n'est pas un luxe, le social n'est pas un luxe, la sécurité n'est pas un luxe ! Ce sont des nécessités, un ensemble d'un tout, qui nous permettront de mieux affronter nos futurs défis. Le bien vivre ensemble est un des facteurs déterminants pour la venue de nouveaux bons contribuables et de nouvelles entreprises. La défense et la prise en charge des plus démunis n'est pas seulement un devoir mais permet de garder une cité équilibrée.

Lors de la dernière votation du 25 septembre, les Meyrinois, en s'exprimant favorablement sur l'initiative sur les repas scolaires, sur AVS+ et sur l'initiative des Verts, nous ont transmis un message de solidarité intergénérationnelle et leur souhait de vivre dans une ville écologique et vivante. Ne les oublions pas !

Tout en regrettant les nombreux amendements qui, à notre avis, ne se justifient pas en grande majorité ainsi que le manque d'un vrai débat lors de leur présentation, le groupe socialiste votera en faveur du budget 2017 tel qu'il a été amendé."

M. Haldemann rappelle que le groupe libéral-radical a adressé un courrier au Conseil administratif en février 2016, se référant au vote du budget 2016, afin de prendre de l'avance sur le processus de traitement des budgets ultérieurs. Il remercie l'exécutif d'avoir pris en compte cette lettre et permis un débat à ce sujet. Celui-ci a fait preuve de transparence et a donné un grand nombre de réponses à leurs questions. Il note qu'il s'agit donc d'un processus démocratique et que le PLR cherche à obtenir des informations qu'il n'est pas possible d'obtenir dans le cadre du processus budgétaire. Pour ce faire, il est donc parfois nécessaire d'avoir recours à des commissions.

M. Haldemann revient sur le budget 2017 et espère une très bonne mise en route du modèle comptable MCH2. Pour ce qui est du traitement du budget, il indique que le PLR a donc demandé de contenir les charges en relevant que si certains estiment faibles les économies réalisées, les charges ne cessent d'augmenter. Il fait remarquer qu'il n'a jamais été question de supprimer des emplois existants mais de juguler l'augmentation des postes. Aussi n'accepte-t-il pas que certains prétendent que la droite veut supprimer des emplois, ceci d'autant moins qu'une importante augmentation des postes pour les EVE a été acceptée.

Le terme "charges exponentielles" a été évoqué, ce qui le fait réagir car cette expression signifie que l'on ne maîtrise plus l'accroissement des charges. C'est pourquoi le PLR pense qu'il est temps d'essayer de limiter cette augmentation.

Certains ont fait des comparaisons avec les villes de Vernier, Lancy et Onex, poursuit **M. Haldemann**, en indiquant que celles-ci avaient des centimes additionnels supérieurs à Meyrin. Or, ces communes ont peu de zones industrielles. Par contre, la ville de Plan-les-Ouates a une grande zone industrielle et, malgré des centimes additionnels inférieurs à Meyrin, offre de nombreuses prestations sociales et de qualité. Pour **M. Haldemann**, ce n'est pas parce qu'il y a des bonnes rentrées fiscales qu'il faut systématiquement dépenser l'argent disponible mais plutôt chercher à avoir une fiscalité attractive, ce que l'on ne fait pas forcément à Meyrin.

Quant au bien vivre ensemble, celui-ci doit aussi s'appliquer au sein de cette assemblée où il doit y avoir un débat d'idées qui se tienne. Il ne voit pas l'utilité de traiter ses opposants d'êtres méprisants ou insultants, car ça n'apporte rien à la qualité des débats.

En résumé, **M. Haldemann** annonce que le PLR acceptera le budget amendé, avec les augmentations de postes et de charges prévues, mais veut faire part de son souhait de maîtriser les charges, pas seulement pour l'exercice 2017 mais également pour les années ultérieures qui seront plus difficiles. De plus, le PLR soutiendra toutes les requêtes demandant l'étude des subventions en commission.

Il souhaite donc que la Commune reste attractive en matière fiscale, car même si certains évoquent le peu de pertinence de ce critère, il en doute. En effet, dans le cas contraire, aucune société ne serait venue s'installer à Genève en demandant un forfait fiscal. C'est toujours un critère important pour les entreprises et il s'agit d'y veiller car, à terme, Meyrin pourrait être moins attractive que Plan-les-Ouates et Carouge.

A l'attention de M. Ortelli, il relève que celui-ci n'a émis aucune proposition de baisse pour les autres services en ajoutant qu'il les étudiera avec attention quelles qu'elles soient.

En conclusion, il annonce que le groupe PLR approuvera le budget 2017 amendé.

M. Amato donne connaissance de l'avis des Verts:

"Dès le début l'étude du budget, nous nous sommes posé la même question, mais quelles sont les valeurs défendues par les élus de droite ? Quelles sont leurs propositions visant à une meilleure gestion ? ou des réponses aux attentes de la population sur l'enseignement ? la politique sociale ? pour améliorer le fonctionnement ainsi que diminuer les coûts et les charges ?

Du BRICOLAGE, des économies et des coupes systématiques dans la culture et le social. Un budget d'austérité... peut-être... mais, enfin, le budget de fonctionnement présenté par le Conseil administratif et notamment par M. Devaud avec force il y a un mois et qui est, par ailleurs, resté très discret ce soir, était parfaitement équilibré ? La droite n'a proposé aucune solution positive, aucune solution intelligente, ni aucune solution incluant une vision d'avenir.

Oh pardon, un budget de solidarité peut-être, mais est-ce une attitude très solidaire d'augmenter les jetons de présence des conseillers municipaux ? Alors qu'on refuse des postes importants dans le secteur social ou culturel.

Nous les Verts, nous défendons de vraies valeurs, nous ne proposerons pas de coupes dans le sport ou la gérance des bâtiments, car il s'agit bien là de prestations importantes vouées à la population de notre commune.

Nous nous sommes plutôt dirigés vers le sport et la santé publique en demandant l'ouverture prolongée des piscines. Nous avons décidé de défendre d'autres valeurs, la formation et l'éducation et l'emploi, c'est pourquoi, nous soutenons les postes demandés au DSE et au Jardin botanique alpin.

On sait aujourd'hui que le Département de l'instruction publique fait des économies et des coupes, c'est pour cela que, dans le domaine de la formation informelle qui se fait en dehors de l'école, les communes ont un grand rôle à jouer. La droite veut-elle bêtifier notre population ou l'élever ? Des études ont montré que le facteur premier de l'échec scolaire et professionnel ne vient pas forcément du milieu socioéconomique, mais du milieu socioculturel. Ce sont aussi des actes de prévention à long terme, des chômeurs en diminution ou mieux formés.

La formation du personnel de notre administration, le soutien de postes très importants à la sécurité sont nos valeurs. Nous souhaitons qu'à Meyrin, il règne un sentiment de vivre dans un environnement physique et social favorisant le bien-être des personnes et des biens, en toute sécurité.

Quant au plan financier qui présage un désastre dans les années à venir, il est servi depuis plusieurs années et pourtant les années se suivent et les comptes excédentaires se suivent. Les véritables raisons d'augmentation de notre budget sont les suivantes :

- La droite est un peu cigale parfois, et ces dernières années, elle a voté des deux mains de nouvelles et coûteuses infrastructures qu'il faut bien entretenir et faire fonctionner actuellement;
- 2017 verra, en outre, l'ouverture de deux nouvelles crèches, qui ne permettront pas d'augmenter le nombre de places par habitant mais tout au moins de les garder au même niveau;
- le chantier des Vergers, les surélévations d'immeubles et les nouvelles constructions font croître le nombre d'habitants.

Heureusement nos recettes suivent, grâce à l'augmentation de la population liée à ces constructions mais aussi grâce à l'implantation de nouvelles entreprises dans notre zone industrielle. Cette année, le budget proposé par notre Conseil administratif nous semble juste et certains points nous tiennent particulièrement à cœur.

Le passage à 70% d'énergie dite "vital-verte" proposé par les SIG, celle-ci est produite sur le canton et est renouvelable. Le 100% est un objectif que la Commune doit garder en vue pour un futur très proche !

Les futures constructions, la suite du chantier des Vergers, la nouvelle mairie, ou les rénovations à entreprendre sur les bâtiments communaux suite à l'étude EPICURE nous confirment que le poste d'architecte demandé par le service de l'urbanisme et travaux publics nous semble des plus avisés.

Le budget présenté nous semble correspondre à la réalité de notre commune, même si nous pensons que certains services auraient très bien pu s'accommoder de montants un peu plus réduits, gageons que lors de la présentation des comptes nous ne constaterons pas, comme à chaque exercice, des non-dépensés importants.

Cependant, cet avis n'est pas partagé par tout le monde. En effet, les partis de la droite élargie, entendez ici le PDC qui d'ailleurs vote contre l'avis du Conseil administratif dont il fait partie, le PLR, l'UDC, et le MCG se sont déguisés en fourmis et ont décidé qu'il fallait absolument économiser.

Et bien, c'est leur vision politique et jusque-là rien de très inquiétant. Pourtant, nous ne faisons que constater que, chaque année, ce sont toujours les mêmes services et prestations qui voient leur budget se réduire.

La culture... Que ce soit le Théâtre Forum Meyrin, ou d'autre projet culturel comme le Jardin botanique alpin, ces services, qui visent à n'en devenir plus qu'un, sont malheureusement les victimes préférées de nos collègues de droite. Mais ce ne sont pas les seuls.

Malgré le retrait de deux amendements, cette année la droite a décidé de s'attaquer aussi aux associations qui visent l'intégration issue de la diversité, que ce soit le CEFAM, en demandant une baisse de sa subvention de CHF 47'000.-, ou encore une suppression de la subvention de CHF 7'000.- pour les cours de langue albanaise, quel est le message quelle veut délivrer ?? Veut-elle choisir sa population ??? Nous nous battons pour que ces institutions ne soient pas prétéritées par une droite décomplexée et revancharde.

Les verts de Meyrin-Cointrin regrettent les restrictions et les diminutions de charges votés par une droite unie et peu visionnaire qui se traduiront par une diminution des compétences.

Nous nous abstiendrons donc pour le vote de ce budget, non pas contre notre administration mais bien contre ces coupes idéologiques, bien loin de la réalité du terrain et qui vont au-delà de toute raison."

En réponse à M. Amato qui lui a reproché sa discrétion pendant les débats, **M. Devaud** répond qu'il respecte la collégialité au sein du Conseil administratif, lequel a proposé un budget équilibré. C'est donc par courtoisie qu'il n'a pas pris la parole et il trouve insultante la remarque de M. Amato.

Mme Girardet ayant donné la parole à Mme Sapin, **M. Amato** annonce une motion d'ordre. Il demande pour quelle raison le MCG a droit à deux prises de parole.

Mme Girardet répond que Mme Sapin veut donner une précision sur la délibération et présenter un amendement.

Mme Sapin indique que durant les séances d'examen du budget, plusieurs conseillers se sont demandé ce qu'il allait advenir des économies réalisées, certains ayant même relevé qu'il était inutile d'avoir des résultats positifs puisque, de toute façon, l'argent non dépensé serait inscrit dans la fortune ou les investissements.

Elle fait part du désaccord du MCG avec ce qui précède et rappelle l'inquiétude exprimée par plusieurs groupes au vu de l'accroissement incessant des charges et des employés communaux. Avec l'arrivée de RIE III, le MCG ne veut pas d'une augmentation du centime jusqu'à 48, d'autant moins au vu du grand nombre de sociétés établies dans la Commune et de celles qui viendront s'y installer.

Or, la Surveillance des communes a récemment indiqué qu'il était possible de faire des réserves. Aussi, en accord avec les groupes concernés, le MCG annonce le dépôt d'une délibération qui sera mise au vote en décembre et qui aura la teneur suivante:

En complément de la délibération approuvant le budget de fonctionnement 2017, le Conseil municipal prévoit en 2017 un montant de CHF 550'000.- à la réserve pour mesures structurelles.

Mme Sapin laisse le soin à l'administration de voir si cette demande nécessite un règlement. Elle explique que, pour que cette délibération puisse être déposée, il est nécessaire de rajouter à la délibération sur le budget votée ce soir (n°2016-29a) une phrase prévoyant l'attribution de l'excédent à la réserve structurelle.

M. Amato s'étonne de cet amendement, en premier lieu parce que Mme Girardet a demandé que tous les amendements soient votés avant les prises de parole des groupes, et il estime que l'on n'est donc pas loin du vice de procédure. De plus, les annonces de projets doivent être faites au point de l'ordre du jour y relatif (n° 17) et non pas lors d'un débat sur une délibération.

Comme il n'est pas certain que ceci soit légal, il demande que cet amendement ne soit pas voté ce soir car la délibération mentionnée par Mme Sapin pourra être présentée sans qu'un amendement soit rajouté ce soir à la délibération n°2016-29a.

M. Cornuz ne conteste pas la légitimité de cet amendement mais le fait qu'il ait été présenté maintenant, ce qui est d'autant plus regrettable que la prise de parole a été accordée à Mme Sapin alors que l'on ignorait la raison de celle-ci. C'est d'ailleurs pourquoi M. Amato a demandé une motion d'ordre.

Il estime qu'à partir du moment où l'on fixe des règles sur la tenue des débats et que l'on est garant du respect du règlement du Municipal, on essaie de le respecter de bout en bout même si ce n'est pas un exercice facile. Il regrette que Mme Girardet se soit fait avoir malgré son expérience, considère que c'est une grosse erreur et la conjure de faire très attention à la manière dont elle gèrera les séances à l'avenir, dans son intérêt propre. Pour lui, c'est de la bienveillance à son égard.

Mme Girardet demande une motion d'ordre et fait part de son désaccord avec ces propos qu'elle trouve peu sympathiques. Elle explique avoir discuté avec l'administration et est intervenue ainsi sur le conseil de la responsable des finances. Elle n'est donc pas responsable d'un éventuel vice de forme. Elle ajoute encore que ceci concerne RIE III et qu'il s'agissait de donner une information aux conseillers.

M. Cornuz regrette que l'administration ait donné des informations contradictoires mais pense que, de toute façon, cette communication aurait alors dû être faite par un conseiller administratif et non pas par un municipal. Il remercie Mme Sapin d'avoir donné cette information utile mais estime que ce n'est pas de sa compétence. Enfin, il considère que Mme Girardet doit être la garante du bon fonctionnement du Conseil.

M. Fabre dit être au courant de cette forme de provisions qui a été incluse très récemment dans la loi sur l'administration des communes. Il trouve la façon de faire de Mme Sapin un peu cavalière dans la mesure où ceci est très récent et que tous les conseillers ne sont pas au courant des tenants et aboutissants et ne comprennent pas de quoi il s'agit. Dans l'absolu, il est d'accord d'en discuter mais pas maintenant, et il est totalement opposé à l'idée d'inscrire une mention y relative dans la délibération du budget, après les prises de position des différents groupes.

Pour **M. Fabre**, le but du MCG est de faire des provisions, ceci chaque année, afin d'arriver à diminuer le centime additionnel à terme. Vu que très peu de personnes pourront comprendre la situation, il propose de ne pas modifier la délibération et d'en rediscuter en commission des finances.

Mme Tschudi-Spiropulo propose que le projet de Mme Sapin soit annoncé au point 17 "Annonce de projets" afin de respecter le règlement.

M. Boccard aimerait avoir la confirmation que si l'amendement de Mme Sapin n'est pas rajouté à la délibération du budget, elle ne pourra pas présenter sa délibération au prochain Conseil municipal.

M. Tremblet le confirme. En effet, il doit être spécifié dans la délibération relative au budget que le Conseil se réserve la possibilité de recourir au processus évoqué par Mme Sapin pour qu'une délibération y relative puisse être présentée lors de la prochaine séance.

Etant donné que cette procédure est nouvelle et que les conseillers de même que l'administration ne savent pas exactement de quelle manière ceci doit être formulé, **M. Tremblet** propose de donner un préavis sur l'adjonction dans la délibération n°2016-29a d'une phrase qui sera écrite par l'administration après concertation avec la surveillance des communes. En effet, cet ajout ne modifie pas les chiffres de la délibération et n'oblige pas les conseillers à constituer une réserve financière mais leur permet d'adopter une délibération dans ce sens s'ils le souhaitent, lui-même trouvant cette idée intéressante.

M. Fabre en déduit qu'il est proposé à l'assemblée de signer un chèque en blanc sans qu'elle en comprenne les tenants et aboutissants. Inclure une phrase telle que demandée par Mme Sapin dans le budget actuellement lui paraît anti-démocratique. Il rappelle que la droite a accusé la gauche de méchanceté et de grossièreté mais lui-même considère leur proposition comme un putsch et en est outré.

Il estime que cet amendement aurait dû être présenté lors de la dernière commission afin que chacun ait le temps de s'informer et de prendre position, mais il juge inacceptable d'arriver ce soir avec une telle proposition.

En conclusion, **M. Fabre** aimerait que ses auteurs reconnaissent qu'il est demandé en réalité de faire une provision en ajoutant une phrase y relative dans la délibération sur le budget.

M. Amato aimerait avoir la confirmation que l'assemblée va se prononcer ce soir sur cet amendement alors que la procédure présentée par Mme Girardet pour la soirée n'est pas respectée.

Mme Girardet répond que l'on verra ceci plus tard.

M. Amato souhaite que Mme Sapin indique l'article de la loi sur l'administration auquel elle se réfère. Il demande une suspension de séance pour en prendre connaissance et en discuter.

Mme Girardet informe l'assemblée que le Bureau est également pris de court.

M. Haldemann relève que la délibération évoquée par Mme Sapin ne sera pas votée ce soir mais que, par le biais d'un amendement, il est proposé de laisser l'opportunité à cet hémicycle de se prononcer sur une provision.

En premier lieu, **Mme Sapin** explique n'avoir aucune intention maléfique et dit avoir pris connaissance de cette possibilité hier seulement. Elle précise qu'elle se réfère à l'article 30, al 2 de la loi sur l'administration des communes et qu'il ne s'agit pas d'une provision mais d'une réserve. Elle propose donc de rajouter dans la délibération n°2016-29a une mention qui prévoit l'attribution de l'excédent de revenus à une réserve structurelle.

Mme Hartmann, qui ne trouve pas cette mention dans l'article évoqué par Mme Sapin, lui demande si ceci a été publié dans la Feuille d'avis officielle. En effet, si ce n'est pas le cas, elle craint un vice de forme et que la surveillance des communes ne valide pas la délibération ainsi amendée.

M. Fabre trouve le procédé de Mme Sapin un peu cavalier. De plus, celle-ci étant députée, il pense qu'elle doit savoir quand ceci a été voté au Grand Conseil.

Mme Sapin répond que cette modification de la loi n'a pas à être votée au Grand Conseil et ignore si elle a été publiée dans la FAO. Elle ajoute que cette information a été transmise officiellement par l'autorité de surveillance à la Commune et que d'autres communes ont déjà prévu une telle mention, notamment la commune de Plan-les-Ouates.

M. Amato donne lecture de l'article en question, à savoir l'article 30 "Fonctions délibératives", alinéa 2 : *Le Conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibérations, des règlements ou des arrêtés de portée général régissant les domaines relevant de la compétence des communes.*

Il en déduit qu'il n'est aucunement question de budget, de provision, de crédit ou de réserve.

M. Devaud est également surpris et gêné par cette proposition d'amendement dont il vient également de prendre connaissance et qui n'a pas été discutée lors des caucus de la droite. Il estime que cet amendement n'a pas été déposé à temps et souhaite avoir une réflexion plus approfondie à ce sujet avec son parti et ceux de la droite. Aussi propose-t-il à Mme Sapin de retirer son amendement et de revenir avec des éléments plus précis.

En outre, il est surpris que l'on s'adresse à une responsable de service pour présenter un amendement alors que l'administration n'a pas à intervenir dans une telle démarche pendant la séance.

Mme Sapin accepte de retirer son amendement mais précise que ce n'était pas malintentionné de sa part. Le MCG reviendra lors des comptes avec cette proposition.

Mme Girardet demande des excuses à M. Cornuz pour ses propos qu'elle juge inacceptables.

Il est passé au vote des différentes délibérations:

a) Délibération n° 2016-26a

Délibération n° 2016-26a destinée à l'ouverture du crédit de CHF 1'260'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens; vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds: d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du Canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant

compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2016;

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'260'100.-** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 08.162 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 08.331 dès 2018,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

b) Délibération n° 2016-27a

Délibération n° 2016-27a relative aux indemnités allouées en 2017 aux maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux

Vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2016;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2016;

D E C I D E

PAR 14 OUI ET 13 ABSTENTIONS

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 321'393.-,
2. de fixer les jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 220'000.-,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2017 suivantes:
02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs,
01.300 Jetons de présence aux conseillers municipaux.

c) Délibération n° 2016-28a

Délibération n° 2016-28a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1987;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2016,

D E C I D E

PAR 18 OUI ET 9 ABSTENTIONS

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à CHF 30.-.

d) Délibération n° 2016-29a amendée

Délibération n° 2016-29a relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 104'957'985.- aux charges et de CHF 105'069'705.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 111'720.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'915'904.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 12'804'184.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 111'720.-;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 44 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 73'467'593.- aux dépenses et de CHF 21'641'696.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 51'825'897.-;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 12'915'904.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 38'909'993.-;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2016,

DECIDE

PAR 18 OUI ET 9 ABSTENTIONS

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 104'484'330.- aux charges et de CHF 105'069'705.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 585'375.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 44 centimes,
3. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2017 jusqu'à concurrence de CHF 38'436'338.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

* * *

14. **Résolution n° 2016-03a présentée par Sabine Tiguemounine, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant l'installation d'un pigeonier dans le quartier des Champs-Fréchets ainsi que près des immeubles de la rue Gilbert, comme projet pilote. Rapport de la commission environnement et Agenda 21 (F. Grognuz, PLR)**

M. Grognuz donne lecture du rapport de la commission environnement et Agenda 21 tenue le 22 septembre 2016, sous la présidence de M. Dumalle, en présence de M. Devaud ainsi que M. Chatelain, chef du service de l'environnement et M. Gottlieb Dändliker, inspecteur de la faune à l'Etat de Genève:

"Le président ouvre la séance en présentant les invités et la résolution qui va occuper une partie de notre soirée. Il passe ensuite la parole à la résolutionnaire qui nous présente, à l'aide d'un PowerPoint, les différents aspects de cet objet.

Elle commence par nous expliquer que le pigeon est un animal malin capable de reconnaître les personnes qui le nourrissent. Elle continue ses explications en nous indiquant qu'une pétition munie de 251 signatures a été envoyée à notre Conseil. Les zones les plus concernées par les déjections de pigeons sont les immeubles, la Tour 14, le centre médical, le D2 à la promenade des Champs-Fréchets, ainsi qu'au centre Gilbert les immeubles allant du 2 au 24.

Après ses constatations, la résolutionnaire continue en proposant des solutions aux commissaires. Elle nous explique avoir eu la possibilité de visiter le pigeonnier urbain qui se situe près des Tours de Carouge. Elle évoque aussi les différents coûts inhérents à cette installation, à savoir la construction du pigeonnier qui se monte à environ CHF 6'000.-, à quoi s'ajoute les CHF 730.- annuels de graines pour nourrir ces animaux. Elle indique aussi que deux employés devraient passer tous les deux jours pour nettoyer le pigeonnier, ce qui leur prendrait 30 min. Toutes ces informations ont été calculées sur le modèle de la cité Sarde.

Après cette présentation, le président donne la parole à M. Dändliker qui félicite la résolutionnaire pour sa présentation. Après un rappel historique de la domestication du pigeon du néolithique à nos jours, il rappelle aussi que les pigeons restent dans les endroits où ils trouvent de la nourriture en abondance. Il explique aussi que la Police a la possibilité d'amender les personnes qui nourrissent les pigeons mais cela les pousseraient dans la clandestinité.

Différentes méthodes ont été appliquées pour essayer de réguler le nombre de pigeons. Par exemple, en ville de Genève, les services de l'environnement donnaient des graines contraceptives pour essayer de limiter le nombre de naissances, ce qui s'est avérée peu concluant. Il continue en expliquant que les personnes qui nourrissent les pigeons se sentent utiles et ont une gratification immédiate de la part de l'animal. Il revient aussi sur le fiasco de l'installation des pigeonniers en ville de Genève. Il revient aussi sur les démarches de la cité Sarde en indiquant qu'il faut attirer les pigeons sur place et ignore si les pigeonniers ont permis de réduire les salissures.

M. Dändliker quitte la salle. Le président passe la parole aux commissaires.

Un commissaire prend la parole et affirme que les pigeonniers ne sont pas la panacée et que l'on devrait mettre en place une campagne d'information. Il indique aussi que, dans son immeuble, il y avait beaucoup de pigeons et a constaté que, dès le départ d'un locataire qui les nourrissaient, les pigeons sont partis.

Un autre commissaire souhaiterait savoir si l'utilisation de rapaces pourrait diminuer le nombre de pigeons dans une zone bien précise. M. Dändliker lui répond par l'affirmative mais cette solution lui paraît difficile à mettre en œuvre.

Le président passe la parole à M. Devaud qui indique que, selon lui, il faudrait d'abord commencer par une information à la population et, ensuite, mettre des amendes si ces situations devaient perdurer.

M. Chatelain prend la parole et indique que si notre commission désire créer des pigeonniers, la tâche d'entretien et de nourrissage des pigeons devrait être externalisée. Un autre commissaire pense qu'il faudrait aussi installer un pigeonnier dans le quartier des Vergers. Cette proposition est notée par le président.

Certains commissaires imaginent confier les tâches d'entretien et la construction du pigeonnier à Transit, après que les jeunes ont reçu une formation.

Au vu des discussions, le président soumet la résolution au vote des commissaires et celle-ci est préavisée favorablement par:

- 3 oui (2 Verts, 1 PS)
- 8 abstentions (1 PS, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)."

Mme Tiguemounine relève tout d'abord que tous ont pâti ou connaissent quelqu'un qui subit les désagréments dus aux pigeons, comme en ont témoigné certains commissaires. Elle ajoute que, suite à la pétition et aux articles y relatifs parus dans la presse, de nombreuses personnes habitant les Champs-Fréchets, la rue Gilbert, l'avenue de Feuillasse et Meyrin-village l'ont interpellée pour demander des pigeonniers.

Si elle reconnaît que des pigeonniers ne résolvent pas tous les problèmes, ceux-ci permettent néanmoins de contrôler le nombre de pigeons en régulant leur reproduction et, par leur fonction pédagogique, contribuent à la diminution du nourrissage.

Elle demande donc de soutenir cette résolution afin qu'une information à la population soit faite dans les meilleurs délais par le biais d'un tout ménage, de *Meyrin Ensemble* et d'affiches dans les halles d'immeubles. Cette information devra rappeler l'interdiction de nourrir les oiseaux sauvages et annoncer la mise en place de pigeonniers pilotes.

Mme Tiguemounine tient à signaler que l'échec des pigeonniers à Genève est lié à un manque de volonté politique et à leur mauvaise gestion. En effet, les pigeonniers aménagés à Bâle et Nyon ont rempli leur mission, ceci également grâce à la campagne d'information menée en parallèle.

En outre, elle indique que deux colombophiles habitant la Citadelle de même que M. Dändliker, inspecteur de la faune du canton, sont prêts à aider la Commune dans cette démarche.

Mme Tiguemounine mentionne que les deux emplacements proposés pour mettre des pigeonniers correspondent à la présence de colonies de pigeons. Quant à la proposition faite en commission d'installer un pigeonnier participatif aux Vergers, elle la trouve malvenue au vu des propos tenus la veille relatifs à la participation des futurs habitants de ce quartier et du fait qu'un pigeonnier ne peut être placé n'importe où. A ce sujet, elle précise qu'il est proposé de les aménager sur un terrain communal situé entre la promenade des Champs-Fréchets et l'EVE, ainsi qu'entre les n^{os} 2 et 24 de la rue Gilbert, sur une propriété de la Fondation Nouveau Meyrin.

Mme Tiguemounine conclut en indiquant que si les conseillers acceptent cette résolution, cela permettra de répondre aux plaintes continues de nombreux habitants, d'avoir une gestion professionnelle des pigeonniers et, enfin, de donner du travail aux jeunes de Transit qui pourront construire ces pigeonniers.

M. Grognuz annonce que le groupe PLR refusera cette résolution au vu de l'expérience malheureuse réalisée en ville de Genève où les pigeonniers ont été démontés. La distribution de pilules contraceptives n'a pas fait diminuer le nombre de pigeons et, pour l'instant, M. Dändliker n'a pas plus d'informations sur les résultats du pigeonnier de Carouge.

En conclusion, le PLR estime que le moment n'est pas venu de construire des pigeonniers.

Mme Tiguemounine tient à relever deux petites erreurs dans le rapport de M. Grognuz, à savoir qu'il est estimé un coût de CHF 6'000.- pour deux pigeonniers et non pas un seul. De plus, les nettoyages ne doivent pas être faits tous les deux jours mais tous les dix jours au vu de ce qui se passe à Carouge.

Quoi qu'il en soit, elle préfère voir le verre à moitié plein en relevant les expériences positives menées à Nyon et Lausanne. L'échec de Genève était dû au changement de magistrat et au manque de volonté ainsi qu'à la mauvaise gestion des pigeonniers qui s'en est suivie. Quant aux pilules contraceptives, elles ne sont plus autorisées.

Mme Schweizer trouve ce projet intéressant dans le sens où l'on se soucie de la vie des pigeons et des problèmes posés aux habitants par leur présence. Elle constate néanmoins que des pigeonniers ont été placés dans d'autres communes genevoises et, qu'à la longue, il s'est avéré que ce n'était pas vraiment positif, les pigeons ayant repris leurs habitudes puisque les habitants continuaient à les nourrir.

De plus, elle note que l'entretien de ces pigeonniers représente un travail non négligeable - nourrir les oiseaux, enlever les œufs, nettoyer les pigeonniers – et considère qu'aucun bénévole ne peut faire ces tâches qui incomberaient au service de l'environnement.

Enfin, **Mme Schweizer** estime que ce n'est pas aux politiques de gérer un tel problème qui devrait être à la charge des régies et elle invite les locataires à leur adresser des pétitions. Elle reconnaît toutefois qu'il faudrait en premier lieu s'occuper des gens qui nourrissent les pigeons, en mettant des écriteaux en diverses langues afin qu'ils comprennent qu'il ne faut pas le faire.

En conclusion, l'UDC refusera cette résolution.

M. Tremblet indique que le PDC refusera également cet objet dans la mesure où les expériences menées n'ont pas été suffisamment concluantes. Il considère également que c'est aux régies de s'occuper de ces problèmes qui concernent leurs locataires, bien qu'il ne soit pas toujours aisé de traiter avec les régies. Il reconnaît néanmoins que les déjections sont importantes dans certains quartiers.

M. Pachoud a effectivement relevé dans son quartier la présence de nombreux pigeons. Toutefois, il a constaté qu'ils étaient éloignés par les leurres aménagés par certains habitants sur leurs balcons. De plus, la régie de l'immeuble sis à la rue Gilbert a récemment écrit aux locataires en leur proposant de mettre des filets aux balcons, ce que plusieurs ont accepté.

En conclusion, le MCG refusera cette délibération.

M. Halimi donne lecture de la position des socialistes:

"Le groupe socialiste votera favorablement cette résolution. En effet, nous soutenons l'application simultanée de deux moyens, le premier étant d'informer la population sur l'interdiction de nourrir les pigeons et le second, en parallèle, consistant justement à installer des pigeonniers aux endroits ciblés par la résolution.

Par contre, si nous nous limitons uniquement aux seuls moyens qui consistent à informer la population sur l'interdiction de nourrir les pigeons, alors on prendra le risque de résoudre le problème qu'à moitié, voire pas du tout.

En effet, pour que la population ou plutôt certains individus cessent de nourrir il faut qu'en parallèle, ces individus s'aperçoivent que nos autorités agissent dans ce sens et justement, l'installation de ces pigeonniers seraient en cela un parfait outil. C'est pourquoi en conclusion, nous soutenons l'application simultanée de ces deux moyens afin que ces problèmes puissent être résolus une fois pour toutes."

Pour **Mme Hartmann**, les problèmes posés par les pigeons concernent tout le monde. Elle se souvient avoir constaté que de nombreux Meyrinois avaient mis des CD sur leurs balcons pour les éloigner mais ces leurres n'ont pas un effet à long terme car les pigeons sont rapidement conscients de leur innocuité.

Elle fait remarquer que cette résolution fait suite aux interpellations des habitants et rappelle qu'une pétition y relative devra être traitée prochainement (n°X-2016-01). En conséquence, **Mme Hartmann** considère qu'en refusant cette résolution, on manque l'opportunité de mener une réelle campagne d'information sur le nourrissage des pigeons et de chercher une solution. Quant aux régies, elle note que c'est à leur bon vouloir et rappelle les problèmes rencontrés par l'ASLOCA avec les régisseurs qui refusent souvent d'agir même quand ceci serait à leur avantage. En effet, les fientes de pigeons ne sont pas bénéfiques à leurs bâtiments.

Elle relève encore que des études ont démontré que les pigeonniers représentaient la meilleure solution. Elle évoque les problèmes posés par d'autres solutions: le gazage des pigeons, où d'autres animaux tels les corbeaux viennent remplacer les pigeons, ou le poison, qui présente le risque que d'autres animaux voire des personnes mangent le poison.

En conclusion, **Mme Hartmann** pense que la mise en place de pigeonniers est préférable et que la population pourrait être déçue que l'on ne réponde pas à ses besoins car, même si cet objet peut sembler anodin, il représente une réelle gêne pour les habitants. Elle indique encore qu'à Champ-Fréchets, une personne tire sur les pigeons, ce qui est dangereux.

(Mme Sapin quitte la séance)

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met aux voix la **résolution n° 2016-03a**

présentée par Sabine Tiguemounine, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant l'installation d'un pigeonnier dans le quartier de Champs-Fréchets ainsi que près des immeubles de la rue Gilbert, comme projet pilote

Vu la grande concentration de pigeons dans le quartier de Champs-Fréchets et près des immeubles de la rue Gilbert ;

Vu les diverses nuisances que ces volatiles provoquent sur une grande partie du territoire meyrinois: bruits (roucoulement), salissures et odeurs nauséabondes sur les rebords de fenêtres et balcons ;

Vu le risque de transmission de maladies à l'homme par inhalation ou contact dermique de fientes contaminées ;

Vu l'interdiction non respectée par certains habitants de nourrir les pigeons ;

Vu le récent dépôt d'une pétition demandant la mise en place de pigeonniers sur la Commune;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'environnement;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 16 novembre 2016,

REFUSE

PAR 13 NON, 11 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. d'installer un pigeonnier dans le quartier de Champs-Fréchets et près des habitations de la rue Gilbert, comme projet pilote,
2. de recenser sur Meyrin les endroits abritant des colonies de pigeons aux alentours des habitations,
3. de faire un tout ménage et un article dans le *Meyrin Ensemble* pour rappeler l'interdiction de nourrir les pigeons et l'amende encourue en cas de non respect ainsi que pour rassurer les défenseurs des pigeons du bien-fondé d'un pigeonnier,
4. de proposer rapidement un projet de délibération reprenant ces points si les pigeonniers ne pouvaient être financés au travers du budget de fonctionnement.

* * *

15. **Pétition n° X-2014-02 demandant aux autorités communales de rechercher et de mettre à disposition des seniors un espace suffisamment vaste qui permette de les accueillir chaque jour dans de bonnes conditions. Rapport de la commission des aînés (B. Lüthi, S)**

L'examen de cet objet est reporté à la prochaine séance.

* * *

**16. Rapport du délégué au comité du Centre de loisirs Maison Vaudagne
(M. Frauchiger, MCG)**

Période janvier 2016 – juin 2016

Le comité de l'association Maison de Vaudagne s'est réuni huit fois durant cette période soit les: 18.01.2016 – 25.01.2016 - 08.02.2016 – 29.02.2016 - 21.03.2016 - 04.04.2016 – 02.05.2016 – 23.05.2016.

Durant la période 2016, le comité était composé des membres suivant-e-s :

- Danièle Demmou, présidente, Boris Etti, coordinateur responsable, Roger Frauchiger, conseiller municipal, Jean-Jaques Kohler, Jean-François Roch, Ruth Joye, Luc Kottelat, Gloria Jimenez-Théraulaz, Ralph Gehringer, Enrique Delgado, Placide Iswala, Sandra Rossier, Fatia Lory, Jean-Marc Katchelewa, Enrique Delgado, Charlie Gay, Rosa Garcia, Esperanza Lalli, Patrick Arrigoni, Elisa Dimopoulos.

Comité

Au suivi des nombreuses séances de comité animé par sa présidente Danièle Demmou et Boris Etti, coordinateur, j'ai suivi avec un vif intérêt un comité, dynamique, fort en interaction et aux idées innovantes !

Démission : après de nombreuses années d'engagement au sein du comité de la Maison Vaudagne, Gloria Jimenez-Théraulaz démissionne pour se consacrer à des projets personnels. Pertinente dans ses interventions, elle a été un élément porteur de ce comité.

Coordination – le personnel

Une année 2016 marquée par des remplacements au niveau de l'équipe qui ont induit un travail et un suivi plus conséquent. Les remplacements des secrétaires Cindy et Caroline, en congé maternité, se sont bien déroulés. Elles reprendront leur poste à plein temps le 22 août 2016.

Durant cette période de nombreuses activités ont été mises sur pied :

- Projet de Noël – trois dimanches de neige – Vide grenier – Manifestation enfants pour le 200^{ème} – Echanges avec les jeunes de Saint-Genis – Création du centre aéré de Cointrin en collaboration avec les communes de Meyrin, Prégny-Chambésy et Collex-Bossy, Ethnopoly – Gratte-Bitume – Création d'un char et défilé lors de la Fête de l'oiseau – Fête de l'été – trois semaines d'Eurofoot – Fête des promotions et fêtes des Si belles.

En 2016, la Maison Vaudagne a poursuivi sa mission de formation professionnelle, et 14 stagiaires ont participé lors de stages allant d'une semaine à 10 mois aux activités du centre.

Les finances

La maison Vaudagne a tenu ses objectifs pour l'année 2015; le bilan 2016 se présente sous les mêmes auspices. Le travail de comptabilité et le volume de chiffre d'affaires a augmenté, notamment en raison de la K-fête, de projets nouveaux dont le centre gère la partie financière, tels que le CA Noël, Vide grenier, Gratte-Bitume et le Centre aéré de Cointrin.

Le comité a fait l'acquisition d'un minibus neuf places rentrant dans les amortissements des cinq prochaines années.

La capacité d'investissement pour l'achat de gros matériel est entière et l'équipe est en train d'effectuer des devis.

Le secrétariat et la comptabilité

Le remplacement de Caroline par Fanny jusqu'en juillet s'est très bien passé.

Esperanza a travaillé à 75% au lieu de 50% ce qui a facilité le remplacement de Caroline et la comptabilité a pu être tenue à jour.

Depuis la rentrée, Caroline travaille à 65% et Esperanza à 60%.

Enfants

Bilan 2016-2016

Au fil des années, un précieux état de confiance s'est installé entre les familles et l'équipe enfant. Le climat est serein, la majorité des enfants a du plaisir à fréquenter le mercredi, ils peuvent exprimer leurs soucis, petits ou lourds. La plupart des parents font part chaleureusement de leurs ressentiments et, enfin, l'équipe des animateurs et moniteurs s'est soudée.

La pédagogie du centre, axée sur la recherche d'un cadre souple pour permettre à chacun de garder son originalité tout en appartenant au groupe, se confirme.

Malgré quelques situations compliquées, le secteur enfants n'a jamais été mis en difficulté alors que ces mêmes difficultés explosent au parascolaire et à l'école; il s'agit d'un cadre plus contraignant où l'on demande, en premier lieu, à l'enfant de se plier au "format" institutionnel.

A l'inverse, à la Maison Vaudagne, il est demandé à chaque moniteur et chaque stagiaire de chercher en eux des réponses aux malaises de certains enfants. Passer un bon moment le mercredi et pouvoir vivre ou survivre à l'institution, c'est déjà un bon défi pour tous les enfants.

Points forts des mercredis

- la qualité d'encadrement, et l'ambiance de travail de l'équipe;
- le nombre d'enfants accueillis grâce aux stagiaires;
- la relation des enfants entre eux;
- la continuité des sorties à St-Cergue et l'apprentissage du ski pour certain.

La prise en compte du besoin des familles, dans une gestion difficile de l'agenda de leurs enfants (football, catéchisme, cours de langues communautaires, possibilité de rester parfois avec son père ou sa mère).

Les séances de cinéma le Petit Black Movie durant 4 mercredis.

Le festival Gratte-Bitume et les enfants de Vaudagne sur scène grâce au Salto de l'Escargot.

Le bicentenaire avec le GIAP, bel apéro parents et jolies prestations des enfants;

Une fête de Noël avec un Père-Noël en Harley Davidson.

La prise en compte des besoins financiers avec l'apport d'autres sources de financement comme le service culturel pour le cinéma, le Jardin Robinson pour le camp de Pâques, le partenariat pour le ski avec le Rado Versoix (participation aux frais de car).

Projets ski débutants

Cette année les animateurs ont poursuivi la collaboration avec le Rado, les enfants de Versoix, et renforcé les liens avec les Acacias. Ils maintiennent la mise en place de la prise en charge totale de la location du matériel de ski.

La collaboration a permis, après négociations, de maintenir l'ouverture du "fil" (tire-fesse pour débutant) à St-Cergue.

Pour la location des skis et des chaussures, les parents ont pu bénéficier d'un tarif préférentiel de CHF 60.- unique à Genève.

Camp de Pâques

Il a toujours tout son sens car il permet de diversifier l'offre de loisirs 6-10 ans en étant complémentaire avec le SBK. Il offre notamment à un petit groupe d'enfants une belle expérience communautaire.

Animation d'été dans les préaux

Depuis six ans, le centre va à la rencontre des enfants et ce projet magnifique donne encore plus de visibilité à la Maison Vaudagne. A noter que depuis ces deux dernières années, la Maison Vaudagne collabore avec Meyrin-les-Bains.

Les points forts:

Au fil des ans, des liens plus profonds se nouent avec des jeunes, car les animateurs vont à leur rencontre dans d'autres quartiers afin de faire mieux connaître la Maison Vaudagne.

Mélange enfants-ados sur les animations cirque, ainsi qu'un volet intégration avec Cap loisirs qui a bien fonctionné.

Une bonne collaboration avec la troupe du Salto de l'escargot.

Coopération avec le service culturel de la Commune sur trois représentations de spectacle.

Collaboration avec le GIAP

La nouvelle responsable, Mme Isabelle Chapamdal, travaille dans le même esprit que son ancienne collègue. La Maison Vaudagne a pu mettre en place conjointement, dans le cadre du bicentenaire, une manifestation où les enfants ont écrit des lettres de bienvenue aux nouveaux arrivants. La lecture publique, un vendredi soir de mai, devant les parents et les autorités locales leur a valu un franc succès.

Centre aéré Terrain Jacob

Très bel été, deux mois riches pour les enfants grâce à des équipes de qualité et un Terrain Jakob toujours aussi agréable pour l'animation. Les parents font confiance et les activités sont plébiscitées. L'apéro parents du mois d'août a été un succès.

Un travail de fond a eu lieu pour la formation des auxiliaires.

La cuisine tenue par Tomas a été un point fort de cet été 2016, les enfants ont bénéficié d'une alimentation très diversifiée et de qualité.

Le minibus supplémentaire est vraiment pratique. Le transport a été optimal.

Centre aéré Cointrin

Environ 30 enfants ont bénéficié de ce centre aéré, le lieu est adapté et agréable. La responsabilité partagée a bien fonctionné.

Un niveau de qualité de la nourriture tout à fait correct.

Un programme d'activités imaginé un peu à la dernière minute mais apprécié des enfants.

Un point à améliorer concernant les modalités et la communication en cas d'accident.

Perspectives 2016/2017

Continuer le ski en collaboration avec d'autres Maisons de quartier.

La suite du camp de Pâques avec le Jardin Robinson de Balxert.

Poursuivre notre travail avec le GIAP.

Construire une collaboration avec la commune de Saint-Genis-Pouilly.

Poursuivre le projet cirque à l'année avec un chapiteau chauffé.

Des travaux nécessaires pour améliorer la salle de bricolage.

Tout public

Bilan 2015-2016

Grâce à l'implication des membres du comité de gestion et des parents dans la vie associative de la Maison Vaudagne, le secteur Tout public est en perpétuelle évolution.

La Maison Vaudagne a bonne réputation dans la Commune parce qu'elle inscrit dans moult collaborations extérieures qui la font reconnaître et donne du sens au terme cohésion sociale !

Quelques collaborations essentielles

Les dimanches en dix manches et ses multiples partenariats.

Parole de parents (4 soirées APE- Pluriel-CEFAM- Service santé jeunesse).

Danse en famille Meyrin culture.

Les ballades d'Antoine Meyrin culture.

Buvette Jardin alpin Meyrin culture.

Ethnopoly APE- CO - écoles primaires.

Le Salto de l'escargot et l'accueil libre quartier l'été.

Bicentenaire communes et diverses associations.

Meyrin-les-Bains Transit-Cefam - Service social Commune.

Travail en groupe sur le nouveau écoquartier des Vergers.

CTSM réseaux des travailleurs sociaux jeunesse Meyrin.

Vide grenier.

Cartel.

Fête de l'oiseau commune de Saint-Genis.

Secteur Big kid (SBK)

Bilan 2015-2016

L'organisation du remplacement de Cindy par Céline Mottaz s'est très bien déroulée. Cette dernière a mené à bien les différentes tâches (mercredis et vacances SBK, K-fête, Gratte-Bitume, le Bicentenaire, suivi de stagiaire, etc.) et a su créer de bonnes relations avec l'ensemble des jeunes et des équipes éducatives.

La réorganisation du camp neige en février pour les enfants de 8-13 ans a connu un joli succès, ce qui amène le centre à reconduire le projet sur 2017.

Lors des mercredis, les animateurs et moniteurs ont dû effectuer des suivis individuels suite à des situations délicates. Bonne mobilisation du réseau. Cela découle d'un bon travail de l'équipe sur l'écoute et la prévention auprès des jeunes.

Lors des vacances d'été, les animateurs ont revu la composition des groupes de jeunes, à savoir une meilleure répartition filles – garçons, ce qui a été très agréable pour tout le monde. Les semaines de camp ont toujours un grand succès.

La gestion des téléphones portables n'est pas toujours évidente pour les équipes éducatives.

Perspectives 2016-2017

Poursuite de la collaboration avec Cap Loisirs

- Intégration d'un nouveau jeune sur les mercredis aérés;
- Organiser un entretien annuel afin d'organiser les vacances à l'année;
- Formation Cap Loisirs sur le thème de l'handicap à dispenser à l'ensemble du personnel des MQ accueillant des jeunes en situation d'handicap.

Renforcer la dynamique de groupe lors des mercredis aérés

- Susciter l'implication des jeunes à la création du programme d'activités "être acteur plutôt que consommateur";
- Proposer des activités en petit groupe afin de favoriser les échanges;
- Proposer davantage de jeux collectifs;
- Proposer des activités hors mercredis afin de maintenir et développer les liens;
- Repenser en équipe la difficulté de gestion des téléphones portables.

Projet participatif de l'aménagement extérieur par les préados

- Proposer un projet artistique aux jeunes;
- Mettre en place en collaboration avec le centre de voirie de la ville de Meyrin, un "petit potager" collectif.

Réflexion sur les vacances d'été SBK

- Nombre de places disponibles ?
- Camp – centre aéré ?
- Taux d'encadrement / budget / locaux / déplacement ?

Organiser module de formation

- Proposer aux équipes d'animation une demi-journée de formation autour de la thématique "l'enfant et la séparation";
- Renforcer les compétences des équipes dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles lors de séparation et/ou divorce;
- Solidifier nos compétences en termes de prévention.

Ados

Bilan 2015-2016

L'Entre2 a connu une belle fréquentation cette année avec des soirées à thème le vendredi qui réunissaient entre 20 et 30 jeunes. Les accueils en semaine restent un bon repère pour les jeunes qui passent, vont et viennent, échangent avec le centre, et profitent aussi de l'endroit. C'est l'occasion pour la Maison Vaudagne d'apprendre à mieux connaître les jeunes et de consolider les liens avec eux par le biais des activités ou des petits jobs.

La Maison Vaudagne a réinvesti les sorties du type karting, bowling et Lasergame qui ont été très demandées par les jeunes et "organisées" par ces derniers.

Le foot en salle a, petit à petit, vu une évolution vers du basket en permettant à une bonne dizaine de garçons et filles de participer.

Les animateurs tenaient à cœur de continuer à mobiliser le public féminin en organisant plusieurs soirées filles avec une fréquentation importante de jeunes (une vingtaine présente à la dernière en mai dernier) qui confirment l'envie de se retrouver entre elles et de disposer du lieu.

L'introduction de goûters à thème en semaine a regroupé de nombreux jeunes qui ne fréquentent pas forcément l'Entre2, générant un effet très positif sur l'ambiance et la dynamique du lieu.

Pas mal de jeunes de la Kfête repassent lors des accueils et investissent l'endroit. La publicité faite durant le midi et les nouveaux affichages permettent cette transition.

Les petits jobs ont toujours du succès et c'est près d'une centaine de jeunes différents qui sont contactés dans l'année pour des petits boulots internes à la Maison Vaudagne ou des demandes associatives extérieures. C'est l'occasion de les responsabiliser et de leur permettre de montrer leurs compétences, rôle qu'ils demandent et acceptent bien volontiers.

Une belle année avec une équipe technique (5 jeunes DJ's passionnés par les platines) qui apprennent chaque jeudi à se perfectionner et animent les soirées et événements à la Maison Vaudagne avec beaucoup de plaisir et d'engagement.

Le bilan de l'Euro est mitigé: une fréquentation importante des jeunes durant la transmission (30 et 60 jeunes) mais une implication plutôt légère des ados (sauf les petits jobs).

Un groupe important de jeunes venait surtout pour manger pas cher plutôt que pour participer à l'ambiance générale...

Concernant la buvette du Jardin alpin, le cru 2016 fut de haute volée. Malgré un jardin en travaux, la buvette a tenu toutes ses promesses. De bonnes animations avec des jeux en bois prisés par les enfants et des ateliers maquillages au complet durant les mercredis. Le Centre a comptabilisé 630 "clients" au jardin et près de 40 petits jobs différents sur trois semaines. Une belle réussite !

L'Activité boxe a connu un grand succès, avec un maximum de 20 participants (30 en ce moment).

A noter qu'une démobilisation vers fin mai qui a obligé le centre à clôturer les initiations avec un mois d'avance.

Bilan des perspectives 2015/2016

Continuer à travailler sur les accueils libres, espace d'écoute, reconstituer des groupes d'ados, proposer des animations simples mais qui rythment la routine...

Ce travail a bien été entrepris avec déjà de bons résultats en termes de fréquentation et de liens. Les activités et les accueils deviennent des points de repères et de passages pour les groupes de jeunes.

Permettre des ouvertures et mettre en place des sorties de groupe durant le week-end.

Cinq à six sorties organisées cette année, la philosophie étant que les jeunes soient à l'initiative de l'activité et créent le groupe de départ d'au moins 5 jeunes.

Intégrer et former trois nouveaux jeunes DJ's cette année.

Cet objectif a été reporté à cette saison 16/17.

Continuer à travailler sur la communication des activités de l'Entre2 en proposant un calendrier mensuel des activités. La planification anticipée et la communication mensuelle sur les différentes activités et accueils ont permis aux jeunes de voir le programme à long terme et à se projeter. Élément qui a pour sûr contribué à augmenter la fréquentation des accueils de manières significatives.

Perspectives 2016/2017

Travailler sur les accueils libres, mais en termes de dynamique de groupes. Permettre aux différents jeunes de plus interagir entre eux et d'apprendre à partager le lieu.

Continuer à offrir un espace d'accueil et d'écoute pour les filles avec des animations privilégiées.

Intégrer et former 2 nouveaux jeunes DJ's à l'équipe technique actuelle.

Travail et suivi de l'équipe technique (évaluation, mise à niveau, formation, consultation et participation).

K-fête

Bilan 2015-2016

A la rentrée scolaire, la Maison Vaudagne a collaboré avec le cycle d'orientation et la commune de Meyrin afin de développer le projet de K-fête devant le cycle d'orientation de la Golette.

Le projet s'est déroulé sur les deux premières semaines de la rentrée. La Maison Vaudagne avait la roulotte de la commune, des petites tables-chaises appartenant au service culturel et un accès au cycle pour l'électricité et l'eau. Le projet a remporté un beau succès tant auprès des jeunes que de l'ensemble du personnel du cycle (enseignants, service administratif, direction).

L'objectif de promotion de l'activité a été largement atteint. Le centre a pu rendre visible son action auprès des jeunes et ainsi transmettre à leurs partenaires une meilleure compréhension de leur outil de travail qu'est la K-fête. D'autre part, ils ont pu offrir un accueil de qualité en créant un espace propice à la détente, au jeu et au partage.

En ce qui concerne la réflexion sur la K-fête (commission K-fête équipe/comité), la Maison Vaudagne avec le comité ont rediscuté le fond du projet: quelles sont les envies en matière d'accueil ? Combien d'ados au maximum ? Quelle infrastructure ?

L'équipe K-fête a dû aussi travailler sur le lien avec ces ados qui côtoient peu l'Entre2. Certains sont d'ailleurs devenus de "bons clients" de l'espace ados.

Le redémarrage quotidien avec le groupe GIAP à la K-fête a eu lieu la saison passée avec succès mais aussi avec des questionnements autour des règles (bien différentes d'un lieu à l'autre) et de la forme de l'encadrement par les professionnels.

Perspectives 2016/2017

Créer une bonne dynamique de groupe et de travail avec la nouvelle équipe K-fête.

Continuer à offrir un accueil de qualité et poursuivre le travail éducatif auprès des jeunes.

Redéfinir le projet de collaboration avec la nouvelle responsable du GIAP et consolider les liens avec les ASE des différentes écoles.

Redéfinir la collaboration avec les cuisines scolaires de Livron.

L'équipe d'animation souhaite travailler avec une nouvelle boulangerie afin de gagner en qualité "pain fait maison".

Poursuivre la commission de réflexion K-fête.

Poursuite de l'objectif d'amélioration du système d'inscription, de désinscription et de modification des repas commandés.

Réflexion autour du projet "K-fête beach".

A venir

Prendre du temps pour la réflexion et l'anticipation des actions et projets.

Faire attention à ne pas accepter des projets sans avoir consulté l'association au préalable.

Gagner de l'espace dans la maison.

Continuer à promouvoir les actions dans le respect, comme la Maison Vaudagne sait si bien le faire.

Suivre et s'impliquer dans le futur chantier de la maison.

Continuer le travail initié avec le comité sur les "fêtes" et la mobilisation de la population.

Pour conclure...

L'équipe est très satisfaite car tous les projets se sont réalisés dans un souci de promotion de la qualité de vie et de prévention des exclusions, objectifs que poursuit l'association avec plaisir et motivation. En tant que délégué du Conseil municipal, mon appréciation personnelle relève avec satisfaction le sérieux et l'assiduité du comité bénévole ainsi que les compétences et l'engagement du personnel de la Maison Vaudagne.

* * *

17. Annonces de projets

M. Cornuz annonce que les Verts vont présenter un projet de résolution relatif à la mise à disposition d'espaces de plantations sur les terrains et plates-bandes de la Commune pour les habitants qui le souhaitent. Ceux-ci pourraient y planter des arbres fruitiers ou d'autres plantes ornementales.

Il ajoute qu'une information y relative sera donnée lors du prochain Café citoyen qui traitera de l'autonomie alimentaire, lequel aura lieu le 26 novembre à la bibliothèque de ForuMeyrin.

* * *

18. Propositions individuelles

M. Frauchiger revient sur l'alarme incendie qui a été intentionnellement déclenchée la veille, ce qui a occasionné des frais pour la Commune et une interruption de séance d'environ 45 minutes. Il rappelle qu'autrefois, un agent de la police municipale assistait aux séances du Municipal. Aussi trouverait-il sécurisante la présence d'un APM à côté de la porte d'entrée de la Ferme de la Golette qui reste ouverte pendant les séances.

On peut craindre des déprédations, des vols et ressentir un sentiment d'insécurité, poursuit **M. Frauchiger** qui trouve léger de laisser les locaux ouverts à tout venant.

En conclusion, il estime que l'on ne peut laisser les salles sans surveillance pendant la séance plénière et se demande s'il ne faudrait pas laisser un agent en fonction afin que les conseillers puissent délibérer sereinement. A ce sujet, il rappelle que des attaques ont déjà eu lieu dans des parlements, entre autres à Zoug.

* * *

19. Questions

Mme Tiguemounine indique que des panneaux mentionnent l'interdiction de jeter des ordures aux écopoints avant 8h00 et après 20h00. Or, plusieurs personnes lui ont fait part des perturbations occasionnées par les camions qui passent à 6h15 pour ramasser les déchets. A titre d'exemples, elle cite les écopoints situés à la rue Gilbert 40 et à la promenade des Artisans 26 à 30.

Aussi aimerait-elle savoir pourquoi les camions passent si tôt et demande s'ils ne pourraient pas ramasser ces déchets au plus tôt à 8h00.

Mme Hayes a constaté qu'il faisait nuit totale sur le chemin partant de l'école de Meyrin-village et passant au travers de la campagne Charnaux. Il en est de même sur le petit chemin situé devant les locaux de l'APCJM (Association pour la promotion de la culture des jeunes meyrinois) sis à l'avenue de Vaudagne 6-8.

Par conséquent, elle aimerait que ces chemins soient éclairés.

M. Hubert a constaté que des automobilistes se stationnaient de manière illégale le long de l'avenue de Vaudagne, à proximité de la rue De-Livron, ce qui est dangereux lors des croisements de voitures.

De plus, il relève que, malgré des panneaux d'interdiction, de plus en plus de cyclistes circulent dans les parcs, en particulier derrière le centre commercial. Il juge la situation abominable et d'autant plus dangereuse lorsque ces cyclistes roulent à proximité des places de jeux pour enfants.

Enfin, des habitants de Prévessin lui ont fait remarquer que des frontaliers passaient à moto ou scooter par l'ancienne route de Prévessin alors que celle-ci est interdite à la circulation.

M. Grognoz aimerait savoir pour quelle raison le miroir placé au croisement entre le chemin du Plantin et la rue du Cardinal-Journet a été enlevé.

(Départ de M. Hubert)

M. Dumalle revient sur la question de M. Hubert et dit n'avoir jamais vu de scooter sur la route de Prévessin. Par contre, il y a vu de nombreux cyclistes et se dit ravi de constater que des frontaliers viennent travailler à Genève à vélo. Il ajoute qu'il n'a pas constaté une interdiction de circuler sur ce chemin non goudronné.

M. Tremblet aimerait savoir qui a fait paraître une annonce dans *La Tribune de Genève* du 11 novembre 2016, au nom de cinq villes suburbaines, en faveur de la sortie du nucléaire. Il s'en étonne dans la mesure où le Conseil municipal n'a voté son soutien à cette initiative que la veille et se demande quel budget a été utilisé pour ce faire.

M. Tschudi répond que c'est le comité d'initiative qui a fait paraître cette annonce en faveur de l'initiative, qui est soutenue par les Conseils administratifs des communes citées, à savoir les villes de Genève, Carouge, Plan-les-Ouates, Vernier et Meyrin. Il reconnaît que ceci n'est pas précisé dans l'annonce et précise qu'aucun Conseil municipal de ces villes n'avait encore voté son appui ou non à cette initiative. Quant au financement, c'est le comité d'initiative qui a payé cette annonce, lequel a demandé une participation aux communes précitées.

* * *

La séance est levée à 22h35/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 15 décembre 2016.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Eric CORNUZ

Myriam GIRARDET